



Le 17 novembre 2015

**Le président**

à

Dossier suivi par : Valérie Berrichi  
T 02 40 20 71 65  
vberrichi@pl.ccomptes.fr

**Monsieur Jean-Paul MINAUD**

Président Directeur Général de la SEMVIE  
Boulevard de l'Égalité - Forum Port la Vie  
BP 451  
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

Réf. :

ROD 2015-236

Objet : notification du rapport d'observations définitives et  
de sa réponse

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

Lettre recommandée avec accusé de réception

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la société d'économie mixte de gestion pour la mise en valeur de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (SEMVIE) concernant les exercices 2009 et suivants ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport et la réponse seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ce document pourra être publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

En application de l'article R. 241-18 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Enfin je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 241-23 du code précité, le rapport d'observations et la réponse jointe sont transmis au préfet ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

**Pour le Président empêché,  
Le Président de la 1<sup>ère</sup> section**

**Michel SOISSONG**



Nantes, le 2 octobre 2015

Référence à rappeler – 2015-132

**Observations définitives concernant la gestion de  
la société d'économie mixte de gestion pour la  
mise en valeur de Saint Gilles Croix de Vie  
(SEMVIE)**

**Années 2009 à 2014**

**Principales observations du rapport**

La SEMVIE assume plusieurs activités : gestion du port de plaisance de la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, dragage de ports, activités nautiques dans plusieurs communes du Pays de Saint-Gilles, évènements liés à la promotion de ce dernier.

Or, au moins jusqu'en 2013, la société ne tenait pas de comptabilité par activité mais produisait une comptabilité consolidée ce qui rendait impossible la connaissance précise du résultat de chaque activité et nuisait à la lisibilité de la situation financière.

Ceci est d'autant plus problématique que les activités nautiques déficitaires sont équilibrées par les autres activités.

Sur la période, dans la mesure où la SEMVIE assume des activités nautiques déficitaires, les pertes nettes cumulées sont supérieures aux bénéfiques. Le résultat global 2009-2013 est égal à -56 k€.

Cependant, le résultat net et le résultat courant redeviennent excédentaires en 2012 et 2013 alors que la capacité de désendettement est correcte sur la période.

L'information des actionnaires est correcte mais celle des délégants laisse à désirer : la SEMVIE ne respecte pas l'obligation imposée par l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la reddition des comptes et du rapport d'activité par délégation de service public.

Elle ne transmet pas ses actes et décisions au contrôle de légalité contrairement à ce qui est imposé par l'article L. 1524-1 du CGCT.

Compte tenu de la montée en puissance de l'intercommunalité, une réflexion sur l'avenir de la SEMVIE et sa possible transformation en société publique locale (SPL) intercommunale serait utile.

## Recommandations

- 1) Etablir une comptabilité par activité et, par conséquent, une comptabilité analytique.
- 2) Rédiger un rapport d'activité en application de l'article L. 1411-3 du CGCT.
- 3) Transmettre les actes de la SEM au contrôle de légalité en application de l'article L. 1524-1 du CGCT.
- 4) Afin d'assurer un suivi quotidien de la gestion, mettre en place des guides de procédures internes, des tableaux de bord, des indicateurs de suivi de la qualité des services, le plan de progrès, l'audit de sécurité, le plan de formation des personnels.

## SOMMAIRE

1	Les activités de la société	4
1.1	La gestion du port de plaisance	4
1.2	L'activité de dragage de ports	4
1.3	Les activités nautiques	4
1.4	La location de locaux commerciaux	5
1.5	L'organisation d'évènements	5
1.6	La promotion du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	5
2	La gouvernance	6
3	Le budget, les comptes et les procédures administratives	6
3.1	L'information financière et budgétaire	6
3.2	La prévision et le suivi budgétaire	7
3.3	Les comptes	8
3.4	La transmission des actes au représentant de l'Etat	8
4	La situation financière d'ensemble	9
4.1	Les produits de gestion	9
4.2	Les dépenses de gestion	10
4.3	Les produits et charges financiers et exceptionnels	12
4.4	Résultats et autofinancement (annexes 1 et 2)	12
4.5	Les capitaux propres (capital social + réserves + report à nouveau + résultats de l'exercice)	13
4.6	Le financement des investissements	14
4.7	Fonds de roulement, besoin de fonds de roulement et trésorerie	14
4.8	La dette	15

5	Les résultats par activité : absence de comptabilité par activité et de comptabilité analytique	16
5.1	La gestion du port de plaisance	17
5.2	L'activité de dragage	21
5.3	Les activités nautiques	23
5.4	Les éléments de prospective des différentes activités et leurs conséquences	29
6	La qualité de la gestion interne	30
6.1	Les procédures internes	30
6.2	Les instruments de mesure des activités et les engagements de la SEMVIE	31
7	La gestion des ressources humaines	34
7.1	L'évolution des effectifs	34
7.2	Les rémunérations	34
8	Les achats	35
	Annexes	37

## **1 Les activités de la société**

La société d'économie mixte de gestion pour la mise en valeur de Saint Gilles Croix de Vie a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1981. Son capital social, fixé à 144 000 € est détenu à hauteur, pour les principaux actionnaires, de 62 % par la commune de Saint Gilles Croix de Vie, 20 % par la caisse des dépôts et consignations.

Son objet statutaire est la prise en exploitation, sous toutes formes, d'équipements nautiques, maritimes, de tourisme et de loisirs dans le département de la Vendée, l'étude, la préparation, la mise au point de tous projets, la promotion et l'exécution de tous travaux et généralement de toutes opérations financières, civiles, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux diverses activités.

La SEMVIE a ainsi construit de nombreux partenariats avec des collectivités (Saint Gilles Croix de Vie, Saint-Hilaire-de-Riez, Montreuil-Bellay, le conseil général de la Vendée, la région des Pays-de-la-Loire) dans différents domaines d'activité.

### **1.1 La gestion du port de plaisance**

Depuis 1981, la SEMVIE gère le port de Saint Gilles Croix de Vie qui dispose de 1 050 anneaux. Elle assume les métiers d'accueil, promotion, entretien, service carburant 24 heures sur 24, électricité, soudure, manutention des bateaux pour laquelle elle possède un élévateur d'une capacité de 35 tonnes.

Elle est en lien avec l'ensemble de la filière nautique (Groupe Bénéteau, concessionnaires locaux, associations nautiques, Pôle Vendée France, Classe Figaro Bénéteau, Pêcheurs professionnels). A titre d'exemple, le port a accueilli quatre fois la course en solitaire du Figaro.

Une assistance à l'accostage permet d'accéder facilement à une place. Au personnel du service portuaire, s'ajoutent en été, sept saisonniers qui reçoivent les plaisanciers dans le chenal et les guident jusqu'au ponton.

### **1.2 L'activité de dragage de ports**

La société a développé une activité de dragage. Elle est propriétaire d'une drague et a recruté une équipe dédiée. Ainsi depuis plus de 20 ans, elle drague régulièrement le port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie dans le cadre de la délégation de service public (DSP), le port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie (CCI Vendée) et celui de Granville (CCI sud-Manche) dans le cadre de marchés publics.

### **1.3 Les activités nautiques**

La SEM a développé des activités nautiques, gestion de bases nautiques, écoles de voile, surf, char à voile, par contrats de délégations de service public passés avec les communes de Saint Gilles Croix de Vie et Saint-Hilaire-de-Riez. Elle utilise également le centre d'hébergement dont la commune de Montreuil-Bellay est propriétaire à Brétignolles-sur-Mer dans le cadre d'un bail administratif. Cet ensemble immobilier de quatre bâtiments (60 lits) sert de centre d'hébergement des activités nautiques de la SEMVIE. En contrepartie, la SEMVIE verse un loyer annuel de 13 830 € à cette commune, s'engage également à effectuer des travaux à hauteur de 5 000 € TTC par an

et consent des tarifs préférentiels aux écoles, centres de loisirs et associations de Montreuil-Bellay.

Elle est également l'un des principaux partenaires de l'UCPA avec l'accueil de plus de 150 jeunes par jour durant l'été. Elle a mené une activité de croisières au départ de Saint Gilles Croix de Vie mais qui a été interrompue en 2013 par la vente du bateau.

#### 1.4 La location de locaux commerciaux

La SEMVIE exploite un ensemble immobilier de 1 300 m<sup>2</sup> situé sur le port comprenant, notamment, des locaux commerciaux. Cette gestion s'exerce dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif signé avec la commune de Saint Gilles Croix de Vie en 2006 pour une durée de 25 années moyennant le versement d'un loyer de 1 €.

#### 1.5 L'organisation d'évènements

Elle organise des évènements (compétitions de kite-surf, course Vendée-Saint-Petersbourg) et accueille des courses (solitaire du Figaro, tour de France à la voile, jeux nautiques Atlantique).

#### 1.6 La promotion du pays de Saint Gilles Croix de Vie

Elle réalise la promotion et la valorisation touristique du pays de Saint Gilles Croix de Vie au travers de ses ports et de ses activités nautiques et participe à des salons nautiques nationaux.

La SEMVIE a déposé le nom « Route de la morue » à l'INPI, le 6 avril 2011. Cependant cette compétition nautique n'a jamais vu le jour. Elle soutient un skipper qui s'entraîne à Saint Gilles Croix de Vie, Morgan Lagravière, révélation Figaro Bénéteau en 2011.

Enfin, elle adhère également à un certain nombre d'organismes, notamment : la fédération nationale des entreprises publiques locales (FNEPL) et la fédération française des ports de plaisance (FFPP).

L'ensemble de ses activités peut donc se résumer ainsi qu'il suit :

Activités	Mode de gestion	Commentaire
Gestion du port de plaisance	DSP	Redevance versée à la commune (400 k€ en 2013)
Activités nautiques	quatre DSP + un bail administratif	trois DSP avec Saint Gilles, un avec Saint-Hilaire et un bail avec Montreuil-Bellay
Locations forum commercial	B.E.A.	B.E.A. de 25 années
Drague	DSP + Marchés publics	Inclus dans la DSP pour le port de plaisance. Marchés publics pour les ports de pêche de Saint Gilles et Granville.
Promotion	Subventions	Participation au salon nautique

## **2 La gouvernance**

La SEMVIE, organisée en trois directions : port de plaisance et concession portuaire, drague, activités nautiques, possède un conseil d'administration dont les membres sont répartis ainsi qu'il suit :

- Commune de Saint Gilles Croix de Vie = sept
- Caisse des dépôts et consignations = un
- Crédit maritime mutuel = un
- Crédit mutuel océan = un
- Union des commerçants = un
- Henri Graveleau = un.

Le président, assisté par un directeur des services, est également directeur général de la SEMVIE.

## **3 Le budget, les comptes et les procédures administratives**

### **3.1 L'information financière et budgétaire**

#### **3.1.1 L'information des actionnaires**

Chaque année, la SEMVIE produit un bilan, général et détaillé, un compte de résultat, général et détaillé, et des annexes. Ces documents sont accompagnés d'une présentation de l'évolution des principaux indicateurs sur cinq années (chiffre d'affaires, capitaux propres, résultat d'exploitation, résultat net, CAF) et d'un rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice.

#### **3.1.2 L'information du délégant**

L'article L. 1411-3 du CGCT, dispose que « *le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public* ».

La SEMVIE transmet à la commune de Saint Gilles le rapport de gestion établi par le conseil d'administration figurant dans les annexes des comptes annuels. Ce document fait une présentation assez succincte de chaque activité de la SEM sans analyse de la qualité de service de la DSP.

En outre, les comptes annuels de la SEMVIE présentent, de façon consolidée, l'ensemble des activités empêchant chaque délégant de distinguer les résultats propres du service public qu'il a délégué : respect de la convention par le délégataire, vérification de l'équilibre de sa gestion, connaissance du coût du service par rapport à celui prévu au contrat, présence d'un compte rendu technique et d'un compte rendu de la qualité du service.

A ce sujet, la SEMVIE a précisé qu'un projet de trame de rapport plus étoffé et conforme à la législation était en cours d'élaboration.

Cependant, à titre d'exemple, le rapport annuel 2013, relatif à la seule DSP du port de plaisance, présente des insuffisances : transmis le 15 septembre 2014 au lieu du 1<sup>er</sup> juin date réglementaire, il n'est pas conforme à la réglementation et à la convention, car il ne comprend ni analyse de la qualité du service, ni annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public, ni compte-rendu technique. Il ressemble plus à une extraction du rapport annuel de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale qu'à un véritable rapport de DSP du délégataire au délégant tel que défini au CGCT.

Ce non-respect de la loi rend impossible une bonne connaissance des activités, notamment portuaire et de leur équilibre financier, assumées par la SEMVIE. Cette lacune est à l'origine d'une requête des usagers du port de plaisance critiquant le fait qu'ils assument le déficit des autres activités de la société.

Les responsables de la SEMVIE précisent qu'en 2015 un rapport du délégataire, pour l'exercice 2014, a été réalisé pour la DSP portuaire, la DSP de Saint-Hilaire de Riez et les DSP (ou concessions de plages) des activités nautiques de la ville de Saint Gilles Croix de Vie et que ces documents semblent donner satisfaction aux délégants.

### 3.1.3 Les instances de concertation

La SEMVIE informe ses partenaires de l'activité portuaire à l'occasion de réunions trimestrielles avec la ville de Saint Gilles Croix de Vie, avec le conseil portuaire (deux réunions par an) permettant de présenter les investissements et les résultats, et deux à trois réunions annuelles avec le conseil général, la commune et les représentants des usagers pour échanger sur les projets, la politique tarifaire et le ressenti des clients.

## 3.2 La prévision et le suivi budgétaire

La SEMVIE élabore des budgets prévisionnels très proches des résultats finaux. Le tableau suivant compare certains postes importants du budget prévisionnel 2013 avec ceux du compte de résultat au 31 décembre 2013 et confirme la qualité satisfaisante des prévisions :

	Budget prévisionnel 2013	Comptes au 31.12.2013	Ecart prévision/réalisé
<b>Produits d'exploitation</b>	3 302 700	3 243 440	- 1,8 %
<b>Salaires</b>	964 000	927 318	- 3,8 %
<b>Autres achats et charges</b>	788 500	816 599	+ 3,6 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	60 950	40 489	- 34,4 %

Source : comptes annuels

Ce n'est qu'à partir de 2013 que la société a commencé à individualiser ses comptes par activité. La mise en place d'une comptabilité analytique par activité est donc récente et n'est pas encore aboutie au début de l'année 2015.



### **3.3 Les comptes**

La chambre observe que, notamment pour des prestations de dragage réalisées dans le cadre des marchés publics obtenus auprès de la CCI Sud-Manche (Granville), le compte 706700 « location de drague » enregistre, au crédit, des opérations qui sont la contrepartie de paiements imputés au débit du compte « banque ».

Dans la mesure où existe un décalage entre l'émission de la facture par la SEMVIE et son règlement par le client, les facturations des prestations de dragage ne sont pas des opérations dont le paiement s'effectue au comptant. Ces ventes génèrent donc, pour les clients, l'obligation d'un paiement ultérieur. C'est la raison pour laquelle la vente enregistrée au crédit du compte 706700 aurait dû avoir sa contrepartie au débit d'un compte 411 client « CCI Sud-Manche » et, lors du règlement du client, l'opération enregistrée au débit du compte « banque » aurait dû avoir sa contrepartie au crédit du compte 411.

Ainsi, les sommes suivantes ont été imputées au compte 706700 « location de drague » sans contrepartie dans un compte client 411 : 103 490 € en 2011, 43 450 € en 2012 et 105 136,50 € et 173 569,24 € en 2013.

En s'abstenant d'effectuer les imputations au compte client 411, la SEMVIE méconnaît le principe de comptabilité en partie double pour les opérations différées dans le temps. Or, il est important pour l'entreprise de connaître le montant de ses créances et de ses dettes à une date donnée, il est également important pour sa gestion de connaître la nature des opérations qui les ont générées. La SEMVIE méconnaît le principe du plan comptable général selon lequel le grand livre comptable doit faire apparaître l'ensemble des opérations comptabilisées au cours de l'exercice à l'égard de tous les clients, y compris ceux dont le solde est nul à la clôture de l'exercice.

Les prestations de dragage ne sont pas les seules concernées par cette anomalie, il en est de même pour les recettes issues des locations du forum et des prestations d'hébergement.

Les explications, tenant aux faibles moyens administratifs et au millier de plaisanciers, pour ne pas créer de compte par client, n'est pas recevable. Les règles comptables doivent être appliquées.

### **3.4 La transmission des actes au représentant de l'Etat**

L'article L. 1524-1 du CGCT dispose que les délibérations du conseil d'administration et des assemblées générales des sociétés d'économie mixte locales sont communiquées dans les 15 jours suivant leur adoption au représentant de l'Etat dans le département où se trouve le siège de la société. Il en est de même des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes.

La chambre constate que la SEMVIE ne transmet pas ces documents au représentant de l'Etat mais à la commune, qui, dans un deuxième temps, serait censée les transmettre à l'Etat. Ce mode de transmission n'est pas légal. Il n'est pas satisfaisant non plus car il allonge les délais et fait courir un risque de rupture de la chaîne de transmission en direction du Préfet. L'instruction a, de surcroît, révélé que la commune ne transmettait pas lesdits documents auprès du représentant de l'Etat.

Les responsables de la SEMVIE déclarent avoir pris bonne note de l'obligation faite à la SEMVIE de transmettre les délibérations du conseil d'administration et des assemblées générales, ainsi que les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes au préfet.

Recommandation n° 1 : établir, en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, une comptabilité par activité qui serait facilitée par la mise en place d'une comptabilité analytique.

Recommandation n° 2 : rédiger, pour chaque délégation de service public, un rapport d'activité en application de l'article L. 1411-3 du CGCT.

Recommandation n° 3 : transmettre les actes de la SEM au contrôle de légalité en application de l'article L. 1524-1 du CGCT.

## **4 La situation financière d'ensemble**

### **4.1 Les produits de gestion**

#### **4.1.1 Le chiffre d'affaires (vente de biens et de services) (annexes 4 et 5)**

La chambre observe une grande diversité des activités (vente de carburant, location portuaire, location de locaux commerciaux, location de matériel, cours et stages, hébergement) avec des clientèles différentes.

Le chiffre d'affaires progresse de 10,4 % sur la période, passant de 2 875 k€ en 2009 à 3 175 k€ en 2013. Les recettes tirées de la location portuaire et de la vente de carburants aux plaisanciers en représentent les deux tiers. Elles sont en progression. En revanche, les activités d'hébergement et de stages est en baisse.

La baisse de chiffre d'affaires de 5,1 % observée en 2011 est due essentiellement à la baisse de l'activité de dragage (103 490 € en 2011 contre 298 240 € en 2010). Au contraire, en 2012, la hausse de 3,6 % du chiffre d'affaires est essentiellement due à l'augmentation de l'activité de dragage (211 063 € en 2012).

En 2013, le chiffre d'affaires était en baisse de 0,1 % ; il s'explique par un tassement (- 11 %) des activités nautiques (école de voile cours et stages et école de voile hébergement).

De manière globale, le chiffre d'affaire a dépassé les 3 M€ en 2010 et n'est pas redescendu sous ce seuil les années suivantes. Or, l'augmentation quasi continue du chiffre d'affaires n'a pas d'effet sur le résultat d'exploitation.

Du fait de la diversité des activités dont l'évolution est soumise à des effets conjoncturels et structurels très différents (météorologie, contexte économique, chantiers de dragage...), seule une étude de la rentabilité par activité, issue d'une comptabilité analytique, permettrait de mieux cerner les raisons des variations importantes du résultat d'exploitation.

#### 4.1.2 Les subventions reçues

Hormis son chiffre d'affaires constitué des ventes de biens et de services (un peu plus de 3 M€ par an), la SEMVIE dispose d'une autre source de produit constituée des subventions d'exploitation versées par la commune de Saint Gilles Croix de Vie pour sa participation à certains évènements tels que le salon nautique et l'organisation du Vendée kite tour (2011) et celles versées par la commune de Saint-Hilaire-de-Riez dans le cadre de la DSP des activités nautiques. En revanche, de la part de la commune de Saint Gilles Croix de Vie, elle ne perçoit de subvention d'exploitation ni pour la DSP du port de plaisance ni pour les activités nautiques.

Les subventions d'exploitation sont en baisse (- 18 % entre 2013 et 2009), elles passent de 70 000 € en 2009 à 57 076 € en 2013 :

<b>Subventions reçues (en €) (compte 74000)</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Subvention St Gilles Croix de Vie pour participation salon nautique	20 000	20 000			
Subventions St Gilles Croix de Vie pour organisation Vendée kite tour			67 000 (40 000 commune St Gilles et 27 000 CG85)		
Subventions Saint-Hilaire-de-Riez (DSP)	50 000	53 642	53 642	51 287 (et 847,81 CG 85)	57 076
<b>TOTAL</b>	<b>70 000</b>	<b>73 642</b>	<b>120 642</b>	<b>52 135</b>	<b>57 076</b>

Source : comptes annuels et grand livre

## 4.2 Les dépenses de gestion

### ① Les dépenses de personnel

Premier poste de dépenses, les charges de personnel (salaires, traitements et charges sociales) sont passées de 1 322 153 € en 2009 à 1 368 286 € en 2013, soit une augmentation inférieure à 4 % sur l'ensemble de la période. Cette stabilité se retrouve dans le ratio charges de personnel/charges d'exploitation, qui s'élevait à 42,6 % en 2009 et s'affiche à 42,7 % en 2013.

Elle est la conséquence d'une baisse du nombre de salariés qui sont passés de 35 en 2009 à 32 en 2013. Les responsables de la SEMVIE ont indiqué avoir utilisé des dispositifs tels que les chèques déjeuner et l'intéressement afin de motiver les salariés tout en contenant la progression des salaires. Ils ont, en outre, précisé que l'année 2015 connaîtrait des départs à la retraite et que les recrutements se feraient prudemment.

A ces dépenses de personnel, il convient d'ajouter les charges de « personnel extérieur » et de « personnel de surveillance » imputées sur le poste « autres achats et charges externes » pour 55 k€ en 2013 :

<i>En €</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Personnel extérieur	21 713	16 030	5 754	8 580	4 819
Personnel de surveillance	45 676	42 210	43 549	44 233	50 252
<b>TOTAL</b>	<b>67 389</b>	<b>58 240</b>	<b>49 303</b>	<b>52 813</b>	<b>55 071</b>

Source : comptes annuels

Les personnels extérieurs, 4 819,50 € en 2013, sont, pour l'essentiel, des prestataires nautiques (surf, char à voile) qui complètent les équipes en place en période estivale. Les charges de personnel de surveillance observées dans les comptes (50 252,45 € en 2013) correspondent à la facturation, par la société Laurentin-La Cherfoisière, de personnel affecté à la surveillance nocturne du port de plaisance. Ce prestataire est chargé de cette mission par la SEMVIE depuis une trentaine d'années.

#### ② Les achats de marchandises

Il s'agit essentiellement du carburant destiné à la revente aux plaisanciers. Le montant de ces achats représentait 312 092 € en 2013.

#### ③ Les autres achats et charges externes

Ce poste passe de 847 k€ en 2009 à 817 k€ en 2013 (- 4 %). Il est composé, notamment, des postes suivants en 2013 : EDF : 58 781 €, carburant pour activités de la SEM VIE : 62 370 €, fournitures pour stages et croisières : 40 634 €, entretien du matériel : 125 879 €, assurances : 73 774 €, personnel de surveillance : 50 252 €, frais de déplacement : 80 808 € (déplacements à Grandville personnel de la drague). Les responsables de la société expliquent sa baisse globale sur la période par la conjoncture économique qui contraint les fournisseurs à modérer leurs prix.

#### ④ Les impôts et taxes

Le poste « impôts et taxes » recouvre les taxes sur les salaires, la taxe professionnelle et la taxe foncière. La baisse notable de ce poste, passé de 159 503 € en 2009 à 96 865 € en 2013, est due à la diminution de la taxe foncière dont le montant était de 65 346 € en 2009 et 12 103 € en 2013. En effet, la convention de DSP du port de plaisance du 5 décembre 2011 prévoit, en son article 26 « impôts et taxes », que « *tous les impôts ou taxes liés à la gestion et à l'exploitation du service, y compris ceux relatifs aux immeubles, sont à la charge du délégataire, à l'exception des taxes foncières restant à la charge de la collectivité* ».

## ⑤ Les autres charges

Les autres charges, 273 k€ en 2009 et 420 k€ en 2013, sont essentiellement constituées par la redevance versée à la commune de Saint Gilles Croix de Vie dans le cadre de l'application de la DSP d'exploitation du port de plaisance ainsi que le montre le tableau suivant :

En €	2009	2010	2011	2012	2013	évolution
Redevance DSP du Port versée à la commune	268 595	278 595	367 332	395 000	404 875	+ 50 %

Source : comptes annuels / grands livres

L'article 24 de la nouvelle DSP pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du port de plaisance, signée le 5 décembre 2011, indique que « le délégataire versera au délégant une redevance d'occupation dont le montant, conformément au budget prévisionnel indiqué dans son offre, s'élèvera à 395 000 € en 2012, 404 875 € en 2013, 414 997 € en 2014. Pour les années suivantes, cette redevance ne sera pas inférieure à 16 % de la totalité annuelle des produits d'exploitation du délégataire ».

A titre indicatif, les produits d'exploitation prévisionnels de la DSP du port pour 2015 sont de 2,6 M€, ce qui induit une redevance qui ne sera pas inférieure à 416 k€.

La redevance, versée au budget annexe « port de plaisance » de la commune, permet à cette dernière de faire face aux dépenses d'investissements portuaires lui incombant.

### 4.3 Les produits et charges financiers et exceptionnels

Les charges d'intérêt de la dette sont passées de 11 590 € en 2009 à 7 984 € en 2013, suivant en cela la diminution de l'endettement qui est passé de 412 237 € à 197 754 € sur la même période. Les intérêts des emprunts représentaient moins de 1 % des charges courantes de gestion en 2013.

### 4.4 Résultats et autofinancement (annexes 1 et 2)

Sur la période 2009-2013, les produits d'exploitation, passant de 2 975 k€ en 2009 à 3 243 k€ en 2013, ont augmenté de 9 % tandis que les charges d'exploitation, qui passent de 3 105 k€ à 3 203 k€ au cours de la même période, augmentaient de seulement 3,2 %.

En conséquence le résultat d'exploitation est en amélioration (- 129 k€ en 2009 à 40 488 k€ en 2013), surtout par rapport à l'année 2009. Cependant, rapporté au total des produits d'exploitation, il demeure modeste (1,2 % en 2013).

Le résultat net progresse de - 88 k€ en 2009 à 71 k€ en 2013, aidé en cela par la baisse des intérêts d'emprunts, et en 2013 par un résultat exceptionnel de 38 611 €.

Si les exercices 2012 et 2013 se sont soldés par des bénéfiques, ces résultats ne présentent pas d'un retournement de tendance durable. En effet, le bénéfice net de l'exercice 2013 (71 363 €) était constitué, pour plus de la moitié, par un produit exceptionnel correspondant à une cession d'actif (38 611 €) et la comptabilisation d'un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE.) (25 767 €).

Bien que non validés par l'assemblée générale lors de l'instruction, les comptes 2014 ont été transmis par les responsables de la société (annexe 2). D'après cet état provisoire, les produits d'exploitation 2014 diminueraient d'environ 83 k€ par rapport à 2013, passant à 3 157 k€ estimés à l'AG 2014 et à 3 160 k€ estimés au 28 février 2015. Les charges d'exploitation diminueraient, elles aussi, par rapport à 2013, mais dans une moindre mesure, de 54 k€ et seraient égales à 3 145 k€ estimées à l'AG 2014 et à 3 149 k€ estimés au 28 février 2015.

Ces évolutions seraient à l'origine d'une diminution du résultat d'exploitation 2014 qui passerait à 12 k€ estimés à l'AG 2014 et à 11 k€ estimés au 28 février 2015. Les responsables de la SEMVIE expliquent la baisse du résultat d'exploitation essentiellement par l'absence de chantier de dragage à Granville en 2014. Le résultat net 2014 serait juste à l'équilibre (0 € estimé lors de l'AG 2014 et 2 279 € estimés au 28 février 2015).

Enfin, la capacité brute d'autofinancement évolue favorablement passant de 91 k€ en 2009 à 222 k€ en 2013. La CAF nette (CAF brute déduction faite du remboursement de la dette en capital) suit, elle aussi, une évolution positive passant de 16 k€ en 2009 à 156 k€ en 2013.

La SEMVIE dégage une CAF brute moyenne de 176 k€ entre 2009 et 2013 qui dépasse 200 k€ en 2010, 2012 et 2013. Cependant, la baisse prévue de l'activité et du résultat en 2014 permet de supposer que la CAF brute redescendra en dessous de ce seuil.

La CAF brute représentait seulement 6,8 % des produits de gestion en 2013, niveau relativement faible mais qui lui a permis d'autofinancer en partie ses investissements en recourant à l'emprunt de façon modérée (cf. infra).

La chambre observe que la CAF brute n'est pas correctement calculée par la société. Des écarts importants ont été constatés avec le calcul de la chambre (annexe 2).

#### **4.5 Les capitaux propres (capital social + réserves + report à nouveau + résultats de l'exercice)**

Les pertes importantes constatées ensuite ont nettement entamé les capitaux propres puisqu'ils ont atteint un point bas en 2011 (180 061 €), proche de leur niveau de 2004, avant de remonter en 2012 et 2013 grâce à deux exercices bénéficiaires. Au 31 décembre 2013, les capitaux propres s'élevaient à 294 063 €, pour un capital social de 144 000 €.

## 4.6 Le financement des investissements

Le tableau suivant reprend les principales données relatives aux investissements et à leurs financements :

	2009	2010	2011	2012	2013	Total 2009-2013
Dépenses actifs incorporels	3 235	3 894	0	2 140	0	9 269
Dépenses équipements	272 330	191 787	128 896	163 227	87 993	844 233
Dépenses financières	1 560	0	300	1 430	0	3 290
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>277 125</b>	<b>195 681</b>	<b>129 196</b>	<b>166 797</b>	<b>87 993</b>	<b>856 792</b>
Total recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0
CAF nette	16 079	111 666	31 194	175 701	156 182	490 822
Besoin de financement	261 046	84 015	98 002	- 8 904	- 68 189	365 970
Emprunts	210 000	0	0	100 000	0	310 000

Source : comptes annuels

Sur la période, les dépenses d'investissement se sont élevées à 856 792 €. Leur montant annuel a baissé à la fin de la DSP précédente. La SEMVIE a décidé de réduire ses investissements dans le matériel destiné aux sports nautiques.

Le financement a été assuré à hauteur de 490 822 € par la CAF nette dégagée sur la période. Le besoin de financement restant de 365 970 € a été assuré par des emprunts à hauteur de 310 000 €. La SEM a relativement bien adapté ses emprunts à ses besoins de financement. Elle n'a pas d'emprunt toxique.

## 4.7 Fonds de roulement, besoin de fonds de roulement et trésorerie

Le fonds de roulement (annexe 6) au 31 décembre, négatif sur l'ensemble de la période, varie entre - 390 k€ (2013) et - 610 k€ (2011) avec une amélioration en 2012 et 2103, notamment grâce à des exercices bénéficiaires. En 2014, les responsables de la SEMVIE précisent qu'il s'établit à - 409 k€.

Le besoin en fonds de roulement (annexe 7) (- 443 k€ en 2009 à - 492 k€ en 2013) est négatif jusqu'au 31 décembre car les recettes de location du port à l'année, principale ressource de la société, sont encaissées en début d'année (février). Les emplois d'exploitation de la SEMVIE (stocks et créances clients) étant inférieurs aux ressources d'exploitation (dette), la société n'a pas de besoin d'exploitation à financer. En 2014, les responsables de la SEMVIE précisent qu'il s'établit à - 527 k€.

La trésorerie (annexe 8), au 31 décembre 2013, représentait 12 jours de charges courantes, ce qui peut paraître faible (charges d'exploitation : 3 202 953 € soit 8 897 € par jour et trésorerie : 102 195 €). Ce chiffre est à relativiser car le 31 décembre correspond à un point bas de la trésorerie de la SEMVIE qui est atteint, précisément, vers le 15 février, moment précédent l'encaissement des recettes des locations à l'année.

De manière structurelle, les emplois stables sont donc supérieurs aux ressources stables. C'est donc par le milieu de bilan, par définition moins « stable » que le haut du bilan, que l'équilibre bilanciel de fin d'exercice est atteint, au moyen d'un excédent du BFR (ou BFR négatif) dû à des créances clients demeurant à encaisser, inférieures à des dettes fournisseurs à payer, ce qui a un effet positif sur la trésorerie.

Ainsi, les emplois stables (immobilisations) sont financés par des ressources qui ne le sont pas (car d'exploitation). Un non encaissement, une année donnée, pour une raison quelconque, des loyers de location à l'année, remettrait en cause cet équilibre, plus fragile que celui découlant du haut de bilan.

## 4.8 La dette

Le tableau suivant retrace l'évolution de la dette sur la période, et la compare aux capitaux propres de la société.

<i>En €</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Dettes	412 237	302 147	208 562	263 436	197 754
Capitaux propres	261 599	268 844	180 061	222 698	294 063
Ratio dette/capitaux propres	1,57	1,12	1,16	1,18	0,67

*Source : comptes annuels*

Depuis 2009, la dette est composée pour moitié par des emprunts relatifs à la drague dont la SEMVIE est propriétaire: train de dragage : 150 000 € en 2005 (remboursé en 2011), motorisation : 98 022 € en 2007 (capital restant dû au 31 décembre 2013 : 47 260 €), rénovation drague : 100 000 € en 2009 (capital restant dû au 31 décembre 2013 : 45 826 €).

Les autres emprunts actuellement en cours intéressent le matériel nautique : 110 000 € en 2009 (capital restant dû au 31 décembre 2013 : 23 530 €), le matériel voile, port et drague : 100 000 € en 2012 (capital restant dû au 31 décembre 2013 : 81 138 €).

Les emprunts ayant été contractés sur des périodes courtes (cinq ans), le désendettement est rapide malgré le recours au nouveau prêt de 100 000 € en 2012.

Enfin, le désendettement ajouté à la remontée des capitaux propres conduit à un ratio dette/capitaux propres inférieur à un en 2013, ce qui est satisfaisant. En effet, au cours de la période, ce ratio correspond à une règle bancaire prudentielle : 1 € apporté par les actionnaires et 1 € apporté par la (les) banque(s).

Jusqu'en 2011, deux emprunts étaient garantis à 50 % par la commune de Saint Gilles Croix de Vie. Depuis, aucun emprunt en cours n'a nécessité de garantie externe. Le tableau suivant retrace l'évolution du ratio dette/CAF brute de la société, qui détermine la capacité de remboursement de la dette :



<i>En €</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Dette	412 237	300 138	208 562	263 436	197 754
CAF brute	91 343	223 766	122 769	220 827	221 864
<b>Ratio dette/CAF brute</b>	<b>4,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>

Source : *comptes annuels*

Dette : emprunts dettes LMCT moins intérêts courus sur emprunts

Le ratio, inférieur à deux depuis 2010, résulte du désendettement et d'une amélioration de la CAF brute.

## **5 Les résultats par activité : absence de comptabilité par activité et de comptabilité analytique**

Dans son document de 2011 « *offre pour la délégation de service public de la gestion du port de plaisance* », la SEMVIE indique que les pertes des années 2008 et 2009 étaient essentiellement dues « *au développement d'activités coûteuses en charges d'exploitation (activités nautiques à l'année, tourisme-handicap) mais essentielles au développement touristique de la commune* ».

La SEMVIE indiquait toujours dans ce document que le résultat de la DSP du port de plaisance avait connu une croissance importante entre 2008 et 2010 avant d'ajouter concernant cette activité : « *Diverses mesures nous permettent d'annoncer une contribution positive aux comptes de la SEMVIE de l'ordre de 250 000 € dès 2011. En tenant compte d'une redevance communale en augmentation de 100 000 € par rapport à 2010, nous sommes donc en mesure de proposer à la collectivité un résultat positif de la sous-concession portuaire de l'ordre de 150 000 € dès 2012* ».

Enfin, le document concluait : « *Les résultats de la sous concession portuaire tiennent compte d'un taux d'imposition sur le bénéfice de 33 %. Sur la durée de la sous concession le montant de l'impôt société est évalué à 1 100 000 €. L'adossement d'activités complémentaires nécessaires à la collectivité mais structurellement déficitaires évitera le reversement de l'impôt. Globalement la collectivité est gagnante* ».

La chambre constate que, sans l'activité rentable de gestion du port, la SEMVIE, qui gère d'autres activités déficitaires, ne pourrait survivre. Ainsi, le choix du délégataire n'a pas été effectué uniquement sur des critères relatifs à l'activité déléguée (le port) mais en prenant en compte l'ensemble des activités exercées par la SEMVIE dont le lien direct avec la gestion d'un port reste à démontrer.

La chambre s'est donc efforcée de déterminer l'incidence de chaque activité sur le résultat global de la SEM. Cet exercice s'est, cependant, avéré difficile dans la mesure où, pour les exercices 2009 à 2012, la comptabilité analytique, par activité, n'est ni complète ni fiable et les résultats qui en découlent ne sont pas disponibles.

Ainsi, alors que les responsables de la SEMVIE expliquent que la comptabilité analytique fait désormais l'objet d'une plus grande attention depuis l'obtention de la nouvelle DSP du port de plaisance en 2012 et la nécessité d'établir un rapport de gestion circonstancié, ils n'ont établi un grand livre analytique qu'à partir de l'exercice 2013.

De même, en 2014 année du contrôle, la SEM n'a toujours pas établi lesdits rapports d'activité par DSP et ne tient toujours pas une comptabilité analytique totalement aboutie lui permettant de produire un bilan rigoureux par activité avec clés de répartition des charges des services administratifs.

Tout au plus, tient-elle une comptabilité « maison » lui permettant de distinguer approximativement le résultat de chaque activité. En conséquence, l'examen du résultat de chaque activité réalisé infra doit être pris avec certaines précautions. Il permet seulement de connaître les tendances générales de chaque activité de manière approximative. De même, la SEMVIE ne dispose pas d'un suivi de trésorerie ni du fonds de roulement ni de tableau de financement par activité.

Selon la société, « le suivi analytique des comptes de bilan est à l'étude et devrait être opérationnel pour l'exercice 2014 en ce qui concerne les activités du port de plaisance, du forum et du dragage. Concernant les activités de nautisme, la comptabilité analytique ne permet toujours pas de présenter des résultats fiables par DSP (Saint-Hilaire, Brétignolles, Saint Gilles) ».

## **5.1 La gestion du port de plaisance**

### **5.1.1 Le renouvellement de la DSP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

La convention de délégation de service public venant à échéance le 31 décembre 2011, le conseil municipal a décidé, le 9 mai 2011, de conforter le principe de délégation de service public et de lancer une procédure de renouvellement pour une durée de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, date d'échéance de l'acte de concession entre le département et la ville.

Suite à un avis d'appel public à concurrence publié en mai 2011, la commission de délégation de service public a admis, lors de sa réunion du 8 juillet 2011, six candidats.

Les candidats ont par la suite été invités à présenter une offre pour le 16 septembre 2011. Le 26 septembre 2011, la commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des plis et constaté que seuls deux candidats avaient répondu : la société LUXMARINA et la « SEMVIE ».

Le 3 octobre 2011, après analyse des offres avec l'aide du conseil juridique de la commune, la commission a proposé les axes de négociations au maire de la commune. A la suite des négociations qui se sont engagées et au regard des critères de jugement mentionnés au règlement de consultation, le projet présenté par la SEMVIE fut jugé plus satisfaisant pour les raisons suivantes. L'analyse met en avant, notamment, son engagement à réinvestir ses bénéfices dans l'organisation de l'événementiel et le soutien au nautisme. Il est vrai que les activités de nautisme sont déficitaires. Par délibération en date du 28 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé le choix de la SEMVIE en tant que délégataire pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **5.1.2 Le contenu du contrat de DSP**

Le contrat de délégation de service public, daté du 5 décembre 2011 et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour s'achever le 31 décembre 2024, décrit l'objet du contrat (gestion, exploitation et entretien des installations portuaires du port de plaisance « Port la Vie »), sa durée et les obligations du délégataire.

Ces dernières sont suffisamment complètes et précises notamment en ce qui concerne les moyens mis à disposition du délégataire, les travaux, le renouvellement et l'entretien des équipements, les modalités d'exploitation du service, les mesures de sécurité et d'hygiène, la tarification, la redevance, le paiement des impôts, le sort des biens en fin de contrat, le contrôle de la collectivité, les garanties et les sanctions.

Des annexes inventorient les biens mis à disposition, le plan du périmètre portuaire délégué, les zones amodiées, le règlement intérieur du port, les bilans et diagnostics des infrastructures.

Parmi l'ensemble des obligations dévolues au délégataire, deux d'entre elles concernent des travaux de voirie et d'aménagement de la zone portuaire. Ainsi, l'article 2 de la DSP dispose que *« Il est expressément convenu que dans un délai de 24 mois, à compter de la prise d'effet du contrat, le délégataire devra réaliser à ses frais l'aménagement paysager du parking. Seront également à sa charge les frais éventuels de réfection de voirie et des places de stationnement. (...) Conformément à sa proposition, le délégataire prendra en charge la création d'une liaison piétonne entre le forum commercial et la promenade Marcel Ragon, le transfert de la sortie actuelle du parking à l'emplacement de l'entrée actuelle »*.

La SEMVIE a indiqué que l'aménagement paysager du programme et la liaison piétonne n'avaient pas été réalisés à ce jour (octobre 2014), soit plus de 24 mois après l'entrée en vigueur de la DSP. Elle a cependant ajouté que les travaux de voirie concernant le parking avaient été réalisés pour 80 000 € HT correspondant à la reprise des réseaux, la réfection des entrées et sortie de port, la reprise totale du revêtement des parkings et l'aménagement des accès PMR et la réfection de l'aire de jeux du forum.

Fin 2014, la SEMVIE n'a donc que partiellement respecté ses engagements en matière d'investissement pour lesquels elle est désormais hors délai.

La commune a indiqué que la réalisation partielle, à ce jour, du programme d'investissements prévu tant dans la convention de DSP que dans l'offre initiale de la SEMVIE, s'explique par l'interférence avec d'autres travaux, notamment la mise en place d'outillages de mise à l'eau de grosses unités fabriquées par la groupe Bénéteau. Dans le cas où, in fine, le programme d'investissements ne serait pas entièrement réalisé par la SEMVIE, les conditions financières de la DSP pourraient être revues.

Le contrat de DSP (chapitre III, 9-b) organise la répartition des responsabilités entre le délégant et le délégataire pour l'entretien et les réparations. Schématiquement, le gros entretien et les grosses réparations, au sens de l'article 606 du code civil, des ouvrages mis à disposition du délégataire sont à la charge de la collectivité. Le reste, renouvellement des matériels et appareils, est la charge du délégataire. Ces biens et matériels sont énumérés.

Cet article prévoit, en outre, que le délégataire constatera chaque année une dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations. En l'absence de provision passée dans les comptes 2012 et 2013, la SEMVIE a précisé que l'état actuel des immobilisations ainsi que leur entretien régulier par la SEMVIE ne rend pas nécessaire la constitution d'une telle provision.

Un bilan technique des infrastructures portuaires (annexe 5-1 à la convention) et un rapport d'inspection des éléments subaquatiques dressé par un bureau d'études (annexe 5-1 à la convention), effectués avant le renouvellement de la DSP montraient le bon état général des immobilisations portuaires. La durée de la nouvelle DSP étant de

13 ans, et l'entretien régulier étant assuré par la SEMVIE, l'absence de constitution de provisions est recevable.

La SEMVIE assume des dépenses d'entretien (dépenses globales toutes activités confondues) :

En €	2009	2010	2011	2012	2013
Entretien matériel de transport	8 802,12	13 025,16	11 134,20	18 915,29	10 772,67
Entretien des locaux	64 640,58	51 624,57	55 872,74	48 881,66	43 967,32
Entretien matériel et outillage	84 439,60	99 742,70	111 145,55	67 293,40	125 879,41
	157 882,30	164 392,43	178 152,49	135 090,35	180 619,40

Source : comptes annuels

La SEMVIE réalise de l'entretien en interne avec ses salariés qui ont les qualifications nécessaires.

Selon la SEMVIE, le port de Saint Gilles Croix de Vie est reconnu par les plaisanciers pour être en très bon état. Des mesures sont effectuées tous les deux ou trois ans sur l'état des pieux du port et des travaux d'entretien sont régulièrement effectués pour les maintenir en très bon état.

Des travaux plus importants de reconfiguration des capacités d'accueil des navires seront peut-être nécessaires si le port voisin de Brétignolles voit le jour dans quelques années. Environ 250 brétignolais ont un bateau à Port-la-Vie et sont susceptibles de les transférer vers ce nouveau port. Ces embarcations destinées le plus souvent à la pêche, et donc de petite dimension, laisseraient place à des navires plus importants et les pontons pourraient être réaménagés en conséquence.

### 5.1.3 Les résultats de la gestion du port de plaisance

L'activité portuaire est bénéficiaire (convention de DSP du 5 décembre 2011). En témoignent les résultats nets (source convention de DSP) : 8 103 € en 2008, 18 363 € en 2009, 72 737 € en 2010. Les prévisions sont de 168 525 € en 2011, 104 702 € en 2012, 98 424 € en 2013, 128 620 € en 2014 et 142 793 € en 2015.

Cependant, il convient d'observer que les résultats de la DSP du port de plaisance (comme de toutes les autres DSP –nautisme-) ont été demandés lors de l'entretien préalable. Les responsables ne les ont pas transmis confirmant implicitement qu'aucune comptabilité n'est tenue par activité.

En 2012, le résultat d'exploitation de l'activité portuaire a dépassé les prévisions de 50 % (226 059 € contre 155 100 € attendus) (source : rapport activité DSP port 2013) en raison notamment du non assujettissement à la taxe foncière dans le cadre de la nouvelle DSP.

Les responsables de la société expliquent que la renommée du port ne faiblit pas. Il affiche complet et la liste d'attente compte 400 noms alors que certains ports vendéens n'ont plus de liste d'attente depuis que l'environnement économique général s'est dégradé. L'adhésion à « passeport escales » en 2013 a permis d'afficher une croissance de 6,5 % de l'activité de passage.

#### 5.1.4 La tarification des emplacements et services portuaires (annexes 9 et 10)

Sur la période 2009-2014, la chambre a examiné l'évolution de plusieurs tarifs d'emplacements en fonction de la longueur du bateau, de la saison : jour hiver, jour été, mois hiver, mois mi-saison, à l'année et usage amodiatraire.

Quelle que soit la durée du séjour, on observe une progression homogène des tarifs sur la période, comprise entre 11 et 13 %. Cette augmentation est supérieure à l'inflation (+ 8,2 %).

La même augmentation a été observée sur la période pour les autres services : élévateur, stationnement sur l'aire technique, échouage.

Cette augmentation régulière permet à la SEMVIE de dégager des recettes sur cette activité.

La chambre a tenté de comparer les tarifs 2014 des ports des départements voisins, en gardant à l'esprit que les prestations et les tarifs qui en découlent diffèrent d'une collectivité à une autre. Sa modération lui permet de rester compétitive face aux autres ports voisins.

On observe que les tarifs de Port-la-Vie sont relativement proches de la moyenne (entre - 10 % et + 18 %). C'est notamment le cas pour la location à l'année, dont le tarif s'écarte peu de la moyenne (- 5,6 % à + 2,9 %) quelle que soit la longueur du bateau. Or la location à l'année constitue une large majorité des recettes d'usage de la SEMVIE. Tous les deux ans, la SEMVIE réalise une étude comparative pour vérifier son positionnement tarifaire par rapport aux ports équivalents.

#### 5.1.5 La répartition des places

Port-la-Vie compte 1 013 plaisanciers locataires à l'année. Par ailleurs, chaque usager disposant d'une location d'anneau à l'année informe la SEMVIE de la libération temporaire de sa place (croisière, entretien, hivernage). Ce dispositif permet de proposer 50 places supplémentaires sur ponton aux bateaux en escales. Port-la-Vie a donc une capacité d'accueil en escale de 150 places, et respecte ainsi le seuil de 10 % défini en 1976 par le contrat de concession établi entre l'Etat et la commune. Selon la SEMVIE, cette capacité d'accueil place Port-la-Vie dans la moyenne des ports de plaisance qui oscille entre 10 et 20 % de capacité portuaire dévolue aux escales. Cette capacité est actuellement suffisante puisque la SEMVIE n'a jamais été contrainte de refuser une escale.

### 5.1.6 La liste d'attente

La liste d'attente (supérieure à 400 inscrits) permet d'évaluer la forte demande de places permanentes pour Port-la-Vie, qui résulte de son attractivité. La mise en place par la SEMVIE d'une redevance de 15 € pour l'inscription en liste d'attente a divisé par deux le nombre d'inscrits car de nombreux particuliers s'inscrivaient dans plusieurs ports. Cette mesure permet à la fois de fiabiliser la demande sérieuse et réellement insatisfaite et de créer une source de revenus supplémentaires. La SEMVIE assure un réel suivi, en effet les personnes inscrites sont contactées chaque année afin de confirmer leur candidature sur la liste.

### 5.1.7 L'animation du port de plaisance

Cette activité trouve son fondement dans la convention de DSP, article 2- Objet, missions du délégataire, accueil des usagers : « *...une ambiance de qualité sur ce site et des actions commerciales ayant un impact positif sur l'image du port de plaisance Port la Vie seront recherchées* ».

Ainsi, en 2009 et 2012, le port a accueilli une étape de la solitaire du Figaro. L'accueil de la course Vendée–Saint-Pétersbourg (course de multicoques) en mai et juin 2010, organisée par le conseil général de la Vendée, a animé le site portuaire en avant saison. En 2011, la société a organisé le championnat d'Europe de kite surf. En juillet 2013, le port a accueilli une étape du tour de France à la voile. Elle a organisé les jeux nautiques Atlantique en juillet 2014. La SEMVIE a institué un partenariat avec Access Vie pour le développement de la filière handisport et la promotion du label tourisme handicap.

### 5.1.8 La promotion du port

La SEMVIE assure la promotion du port par une présence au salon nautique de Paris, financée par la commune. Elle a également participé à l'élaboration et au financement des « escales vendéennes », document touristique réalisé sous l'égide du pôle touristique international.

## **5.2 L'activité de dragage**

### 5.2.1 Le dragage du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie

Dès la création du port de Saint Gilles Croix de Vie en 1976, il est apparu que l'une des principales contraintes d'exploitation de ce port d'estuaire serait l'envasement régulier des darses.

Dès 1981, la ville a fait l'acquisition d'un train de dragage et la SEMVIE a recruté le personnel pour le faire fonctionner. En 1994, la société a acquis les équipements de dragage de la ville de Saint Gilles Croix de Vie. Ce matériel a une valeur actuelle de 3 M€.

La SEMVIE drague périodiquement à ses frais le port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie en vertu des dispositions du contrat de délégation de service public de gestion, exploitation et entretien du port signé avec la commune.

L'activité de dragages développée en interne, est nécessaire à l'équilibre financier de la SEMVIE. Selon cette dernière, de par la spécificité du port de Saint Gilles Croix de Vie (estuaire), le recours à des entreprises extérieures générerait des coûts et des contraintes d'exploitation bien supérieurs.

Cette activité est stratégique pour la SEMVIE car elle répond à un besoin récurrent sur les ports de Saint Gilles Croix de Vie (plaisance et pêche) qui connaissent un envasement moyen de 60 cm par an. Le type de drague de la SEMVIE évite par ailleurs le déplacement des bateaux et est parfaitement adaptée, malgré l'ancienneté de l'investissement, au port de Saint Gilles Croix de Vie.

#### 5.2.2 Le dragage (du port de pêche pour ce qui intéresse Saint Gilles) par candidature à des appels d'offres

La SEMVIE dispose d'une drague et du personnel qu'elle doit employer hors période de dragage du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie pour couvrir les charges fixes (trois salariés permanents, amortissement et entretien du matériel) et donc rentabiliser au mieux cette activité.

Elle répond aux appels d'offre et assume le dragage du port de Granville pour la CCI sud-Manche tous les trois ans depuis 1987. Plus particulièrement pour cette ville, au cours de la période, elle a obtenu le marché de dragage comprenant deux campagnes de dragage, 2009/2010 et 2012/2013, pour un montant total de 806 000 € HT (963 976 € TTC). Début 2015, la SEMVIE vient, à nouveau, d'être choisie pour la campagne de dragage 2015-2016, pour un montant de 700 k€. Pour effectuer les quelque 300 km qui séparent le port de Saint Gilles Croix de Vie de celui de Granville, la drague emprunte la voie terrestre. Elle est démontée entièrement, puis remontée sur place. 11 camions sont nécessaires à l'opération.

Elle assume aussi le dragage annuel du port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie pour la CCI Vendée. Plus particulièrement, sur la période, elle a obtenu le marché pour ce port, marché 19.07/13 réalisé de décembre 2013 à février 2014, pour un montant de 185 280 € HT (221 594,88 € TTC) signé le 3 octobre 2013 avec la CCI de la Vendée.

La SEMVIE a établi les comptes retraités de l'activité de dragage intégrant une valorisation de la prestation interne sur le port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie.

Les prix de cession interne entre l'activité dragage et l'activité de gestion du port de plaisance sont les suivants :

- Amenée du matériel et montage du train de dragage : 95 000 € (idem repli)
- Montage de la colonne sur la plage : 25 000 € (idem démontage)
- M<sup>3</sup> de vase en place : 3,93 €
- M<sup>3</sup> de sable en place : 7,14 €.

A la lecture de ces chiffres, la chambre constate que la valorisation interne du dragage du port de Saint Gilles Croix de Vie prend en compte l'amenée du matériel et le montage du train de dragage pour 95 000 € (idem repli) alors que le matériel est déjà sur place.

Inversement, l'examen du marché de Grandville de 2009 montre que la SEMVIE a facturé à la CCI Sud-Manche 85 000 € (prix unitaire soit 170 000 € pour deux) pour l'amenée du matériel et le montage du train de dragage (idem repli), pourtant transporté par plusieurs camions entre la Vendée et la Manche.

Le tableau suivant, établi par la SEMVIE, retrace, au cours de la période, l'évolution de l'activité dragage prise dans sa globalité :

	2010	2011	2012	2013
Chantiers extérieurs (marchés)	298 240	103 490	211 063	244 284
Chantiers intérieurs (DSP)	246 000	284 203	333 620	219 408
<b>Total des produits</b>	<b>545 395</b>	<b>387 693</b>	<b>544 683</b>	<b>463 692</b>
<b>Total des charges</b>	<b>492 001</b>	<b>383 350</b>	<b>378 735</b>	<b>471 713</b>
Résultat d'exploitation	53 395	4 343	165 948	-8 021
<b>Résultat net</b>	<b>45 236</b>	<b>- 2 012</b>	<b>160 680</b>	<b>- 13 996</b>

Source : SEMVIE

Ces chiffres doivent être analysés avec prudence compte tenu des réserves énoncées plus haut sur les éléments de valorisation des prestations internes du dragage du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie : 246 k€ en 2010, 284 k€ en 2011, 334 k€ en 2012 et 219 k€ en 2013, prévision 2014 : 350 k€.

De 2010 à 2013, le résultat net cumulé de l'activité de dragage est bénéficiaire pour près de 190 k€. Les responsables de la SEMVIE expliquent le déficit de 2013 par une charge imprévue due à une panne importante du matériel hydraulique lors du dragage du port de Granville.

La chambre constate que la SEMVIE ne dispose pas d'une comptabilité analytique par marché de dragage et ne connaît donc pas réellement leur rentabilité individuelle.

### 5.3 Les activités nautiques

Si la création de la SEMVIE remonte à 1981, le développement des activités nautiques a été initié plus tardivement : création, en 1993, du département « Activités nautiques » et prise en charge des activités nautiques à Saint Gilles Croix de Vie (trois contrats de DSP avec la commune de Saint Gilles Croix de Vie soit un par site) ; en 1995, jusqu'en 2004, prise en charge des activités nautiques à Brétignolles sur Mer ; en 2000, signature avec la ville de Montreuil Bellay de la convention de gestion pour l'exploitation du centre d'hébergement de la Normandelière à Brétignolles ; en 2002, prise en charge des activités nautiques commerciales sur Saint-Hilaire-de-Riez (un contrat de délégation de service public avec la commune de Saint-Hilaire-de-Riez pour l'exploitation des différents sites nautiques de cette collectivité) ; partenariat avec l'UCPA (Union nationale des Centres sportifs de Plein Air) à Brétignolles ; inauguration, en 2006, de la nouvelle école de Surf et de Char à Voile sur la Grande Plage de Saint Gilles et organisation de la Coupe du Monde de Kite Surf ; en 2007, championnat de France de Kite Surf ; en 2008, nouvelle Délégation de Service Public avec Saint-Hilaire-de-Riez et création de l'école de Kite sur Saint-Hilaire-de-Riez.



### 5.3.1 Le centre d'hébergement de Brétignolles-sur-Mer

Pour la réalisation de ses activités nautiques, la SEMVIE utilise le centre d'hébergement dont la commune de Montreuil-Bellay est propriétaire à Brétignolles-sur-Mer. Cet ensemble immobilier de quatre bâtiments (60 lits) est loué à la SEMVIE dans le cadre d'un bail administratif. Conclu le 29 décembre 2006 pour prendre effet au 7 janvier 2007 pour une durée de quatre ans, le bail a été reconduit annuellement. En 2014, il a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2015.

En contrepartie, la SEMVIE verse, à cette commune, un loyer annuel qui, pour l'année 2015, s'est élevé à 13 830 €. La société s'engage également à effectuer des travaux à hauteur de 5 000 € TTC par an (quelques investissements, de l'entretien, par exemple la taille des arbres, des acquisitions mobilières, par exemple achats de frigo...). De plus la SEMVIE consent des tarifs préférentiels aux classes de mer élémentaires et maternelles, centres de loisirs et associations de la commune de Montreuil-Bellay.

### 5.3.2 La DSP d'activités nautiques de Saint-Hilaire-de-Riez

Depuis 2002, la SEMVIE assure la gestion, la promotion et l'exploitation commerciale des trois bases nautiques de Saint-Hilaire-de-Riez (Sion, les Demoiselles, et les Vallées), du matériel et des embarcations, ainsi que la prise en charge des besoins logistiques du club nautique de Saint-Hilaire-de-Riez (CNHR).

Un nouveau contrat de délégation de service public, qui s'appuie sur l'article L. 1411-1 du CGCT, a été conclu, le 18 janvier 2008, entre la SEMVIE et la commune de Saint-Hilaire-de-Riez, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de sept ans, et s'est terminé le 31 décembre 2014.

Les périodes d'ouverture des bases nautiques sont définies par le délégant. Les horaires d'ouverture des bases sont définis par l'exploitant.

La ville reconnaît, dans cette convention, que ces contraintes de fonctionnement qu'elle exige dans le cadre du service nautique peuvent induire un déséquilibre financier qui excède le niveau normal que peut assumer l'exploitant. Aussi, la ville met gratuitement à disposition les installations des Vallées, de Sion et des Demoiselles, et consent au versement d'une participation égale à 66 % du déficit d'exploitation des activités nautiques hors subventions, jusqu'à un plafond de 50 000 € par an.

L'examen de l'offre faite par la SEMVIE à la ville de Saint-Hilaire-de-Riez dans le cadre de l'appel à candidature pour le renouvellement de la DSP en 2007, montre que les responsables de la SEMVIE estimaient que la gestion d'activités nautiques ne pouvait être que déficitaire. Ainsi, ils estimaient, pour 2007, un déficit prévisionnel de 200 000 € et expliquaient qu'il serait comblé par les autres activités de la SEMVIE : drague, immobilier et forum commercial. Pour ses dirigeants, ce secteur d'activités resterait peu rentable et pourtant indispensable à la renommée et au développement touristique de leurs stations. Ils proposaient donc à la ville de répartir ce déficit structurel ainsi qu'il suit :

- Subvention d'exploitation : 50 000 € HT révisable,
- Prise en charge par la SEMVIE : environ 75 000 € HT par an. Ce déficit engendrant une économie d'impôt potentielle de 25 000 €, le coût réel pour la SEMVIE serait du même ordre que pour la ville.

L'offre insistait sur le lien existant entre le port de plaisance rentable, qualifié de formidable outil de développement, et l'ensemble de la filière nautique et touristique.

La SEMVIE assume donc une activité nautique structurellement déficitaire financée par les excédents d'exploitation du port de plaisance.

Le rapport d'activité de 2013 relatif aux activités de nautisme, établi par la SEMVIE, insiste *sur la nécessité pour une collectivité d'organiser le nautisme et de le développer à des fins touristiques dans le but de renforcer le poids de la station qui, de balnéaire devient nautique et maritime, et s'affirme comme une vraie ville de bord de mer.*

### 5.3.3 Les trois DSP d'activités nautiques de Saint Gilles Croix de Vie

Trois délégations de service public pour l'exploitation d'activités nautiques ont été signées avec la commune de Saint Gilles Croix de Vie en 2010 pour une durée de huit ans :

- Délégation de service public pour l'exploitation de la grande plage de Saint Gilles « Convention d'exploitation d'activités nautiques non motorisées emplacement n° 6 ».
- Convention d'exploitation d'un club de plage, école de surf et de char à voile au sud du remblai.
- Délégation de service public pour l'exploitation de la plage de Boisvinet «Convention d'exploitation d'une activité de club de voile emplacement n° 3 » : conclue le 8 juin 2010, pour une durée de huit ans.

### 5.3.4 L'évolution globale des activités de nautisme

#### 5.3.4.1 *Les activités de nautisme sont structurellement déficitaires*

Ce caractère déficitaire des activités de nautisme est connu des responsables de la SEMVIE depuis les années 1990 au moins. Cependant, ils ont toujours estimé qu'une offre nautique diversifiée et de bonne qualité était un des éléments phares de la promotion touristique du territoire. Ils assument donc le fait que les activités nautiques structurellement déficitaires soient financées par les recettes du port de plaisance, du forum commercial et de l'activité de dragage, dans le but de développer, dans une perspective intercommunale, des activités nautiques reconnues nationalement.

Ils expliquent qu'au cours de la période, bien que toujours déficitaire car concurrencée par les bases nautiques voisines, cette activité nautique a enregistré un bon niveau d'activité de 2009 à 2010.

Ils expliquent qu'en 2011, une baisse d'activité de 8 % a été constatée à cause d'une météo défavorable et une baisse des réservations de l'UCPA. Une revalorisation des tarifs a notamment permis de limiter la baisse du chiffre d'affaires à 4 %.

Ils précisent qu'en 2012, une nouvelle baisse d'activité a été constatée pour les mêmes raisons qu'en 2011. La SEMVIE assurait avoir pris des mesures pour ramener le déficit de cette activité de 330 000 € en 2012 à 200 000 € en 2014 tout en continuant à assurer les missions de formation, de soutien aux clubs et d'animation touristique.

En 2013, le chiffre d'affaires a poursuivi sa baisse (- 11,2 %) suite à l'arrêt de l'activité croisières et à la fermeture du centre UCPA de Saint Gilles Croix de Vie.

Le déficit de l'ensemble des activités nautiques de la SEMVIE s'est élevé à 283 701 € en amélioration par rapport à 2012 uniquement grâce à un produit exceptionnel de 51 k€ lié à une cession d'actif. Sans cela le résultat de 2013 aurait été identique à celui de 2012, soit une perte de 330 k€.

L'objectif de réduction du déficit à 200 000 € en 2014 était cependant maintenu. Il ne sera pas tenu puisqu'en décembre 2014, le déficit prévisionnel de l'exercice 2014 était de 290 k€.

Les responsables de la SEMVIE expliquent que les tarifs pratiqués restent largement inférieurs au prix de revient réel de l'activité, engendrant un déficit d'exploitation récurrent.

Les activités ont été continuellement déficitaires au cours des dernières années. Quant aux expériences de hausse tarifaire importante, elles se sont traduites par une baisse de fréquentation, en conséquence, la revalorisation des tarifs ne peut être que progressive et limitée.

Au final, en l'absence de comptabilité analytique fiable sur la période 2009-2012, la chambre ne présente les résultats que pour l'exercice 2013, en les détaillant par collectivité :

	DSP Saint-Hilaire	Hébergement Brétignolles	DSP Saint-Gilles	GLOBAL
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>261 827</b>	<b>73 836</b>	<b>204 280</b>	<b>539 943</b>
- Dont cours et stages	200 084	0	188 049	388 133
- Dont hébergement	0	73 836	0	73 836
- Dont location matériel	4 667	0	11 726	16 393
- Dont subventions	57 076	0	0	57 076
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>360 340</b>	<b>83 194</b>	<b>421 459</b>	<b>864 993</b>
- Dont personnel	276 654	25 019	234 641	536 314
- Dont amortissement	12 610	2 524	58 632	73 766
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 98 513</b>	<b>- 9 358</b>	<b>- 217 179</b>	<b>- 325 050</b>
Résultat exceptionnel	0	0	43 371	43 371
<b>Résultat net</b>	<b>- 98 513</b>	<b>- 9 358</b>	<b>- 175 830</b>	<b>- 283 701</b>

Source : bilan d'activité 2013 SEMVIE

La chambre observe, cependant, que ces chiffres sont issus d'une comptabilité analytique encore balbutiante en 2013 et inexistante pour les années antérieures. Ils sont donc à prendre avec précaution. Avant 2013, la SEMVIE n'est pas réellement en mesure de connaître le coût de chacune de ses activités.

La SEMVIE ne fournit d'ailleurs pas de compte ni de rapport d'activité concernant chaque DSP relative aux activités de nautisme alors même qu'elle considère, contrairement à la commune de Saint-Gilles, qu'il s'agit bien de délégations de services publics d'activités touristiques de nautisme.

#### *5.3.4.2 Les caractéristiques et la qualification juridique des contrats passés avec les communes de Saint Gilles Croix de Vie et Saint-Hilaire-de-Riez*

Pour ce qui est de la DSP des bases nautiques de Saint-Hilaire-de-Riez, le contrat de 2008 prévoyait que la commune de Saint-Hilaire mettrait gratuitement à disposition les installations et verserait une subvention, au vu des contraintes de fonctionnement exigées, correspondant à 66 % du déficit d'exploitation hors subvention, plafonnée à 50 000 €. Or, la chambre constate que la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a versé en 2013 une subvention de 57 076 €, qui a dépassé le plafond initial, mais qui ne correspond qu'à 37 % du déficit d'exploitation hors subvention, lequel s'élève à 155 589 € (98 513 € + 57 076 €).

La lecture des contrats de concession de plage signés entre la SEMVIE et la commune de Saint Gilles Croix de Vie, laisse apparaître qu'aucune contrainte n'est imposée par cette dernière, que ce soit en termes de tarifs (librement fixés par la SEMVIE), de période d'ouverture ou de choix des prestations nautiques proposées à la clientèle. La commune de Saint Gilles Croix de Vie ne participe pas à la réduction du déficit d'exploitation des DSP. Les contrats précisent bien que le délégataire fixe les tarifs de ses prestations et se rémunère auprès des usagers.

C'est la raison pour laquelle, dans son dernier rapport 2013 d'activités sur les DSP nautisme, la SEMVIE exprimait le souhait de voir la ville de Saint Gilles Croix de Vie, dans le cadre des DSP, lui accorder la mise à disposition gratuite de l'ensemble des équipements et participer financièrement, à hauteur de 100 000 € HT.

La commune a, pour l'instant, toujours refusé de réserver une suite favorable à cette demande aux motifs que les règles de la consultation organisée pour l'attribution des sous-traités d'exploitation de plage n'envisageaient pas de participation financière de la commune, que le fait d'octroyer une participation pourrait être considéré comme constitutive d'une rupture d'égalité de traitement des candidats et que le sous-traité d'exploitation constitue principalement un titre d'occupation du domaine maritime et non un contrat d'organisation d'un service public. Contrairement à une DSP, le sous-traité d'exploitation ne peut intégrer une participation financière de la commune.

Aussi, la ville de Saint Gilles n'envisage une éventuelle participation que dans le cadre d'un nouveau dispositif contractuel dont la légalité devra être examinée précisément. Il pourrait s'agir d'une véritable DSP, sous réserve d'incompatibilité entre les articles L. 1411 du CGCT relatif aux DSP et ceux du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

La chambre constate, à ce stade, que le souci d'optimisation fiscale est à la base de la construction financière actuelle des activités de la SEMVIE. En équilibrant en interne ses activités bénéficiaires et déficitaires, la SEMVIE n'est que peu ou pas soumise à l'impôt sur les bénéfices. Quant à la commune de Saint Gilles Croix de Vie, elle voit les activités de nautisme se développer sans avoir à les subventionner.

En outre, l'article L. 1521-1 du CGCT énonce que l'objet social des SEM doit poursuivre un intérêt général. Or l'objet de la SEMVIE est la prise en exploitation, sous toutes formes, d'équipements nautiques, maritimes, de tourisme et de loisirs sur le

département de la Vendée, l'étude, la préparation, la mise au point de tous projets, la promotion et l'exécution de tous travaux et généralement de toutes opérations financières, civiles, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux diverses activités.

Conformément à l'intérêt général, la SEMVIE prend donc en charge, sans altérer sa situation financière globale, des activités de nautisme structurellement déficitaires, mais complémentaires à une politique de développement touristique et économique.

Au cours de l'instruction, la commune a indiqué ne pas avoir reçu d'autre candidature que celle de la SEMVIE pour les trois concessions d'exploitation de plage. Elle explique cette absence de concurrence par le manque de rentabilité avérée de ce type d'activités qui n'attirerait pas les opérateurs privés. Dès lors, la SEMVIE ne peut être considérée comme un opérateur purement privé animé principalement par la recherche d'une rentabilité et libre de son périmètre d'activité.

Les responsables de la commune de Saint Gilles n'envisagent pas de procéder à une réduction globale de ses activités nautiques qui constituent un élément structurant de sa notoriété en termes de destination et de développement touristique local. L'optimisation de l'offre des activités nautiques, tant sur le plan qualitatif que financier, reste une de ses préoccupations. A ce stade, il n'est pas envisagé que la SEMVIE abandonne tout ou partie de ses activités au profit d'une autre structure.

En outre, les partenariats établis par la SEMVIE, dans différents domaines d'activité avec les collectivités du secteur, démontrent bien que l'objet de cette société est d'accompagner le développement touristique des collectivités locales et, ainsi, de participer à une activité de service public du tourisme.

S'il n'appartient pas à la chambre d'interférer dans d'éventuelles négociations, elle estime néanmoins que l'activité nautisme développée sur le territoire de Saint Gilles Croix de Vie par la SEMVIE semble constituer une délégation de service public et non un sous-traité d'exploitation dont le mode de passation et le régime sont fixés par les articles R. 2124-31 et suivants du CGPPP issus du décret n° 2006-608 du 26 mai 2006. La chambre estime donc que la SEMVIE ne saurait être assimilée à un simple exploitant de plage et qu'elle contribue à une mission de mise en valeur du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Par conséquent, il conviendrait, si la SEMVIE doit à l'avenir conserver un ensemble d'activités diversifiées au nombre desquelles des activités nautiques et touristiques, de réfléchir au renforcement de la dimension intercommunale de cette société, en favorisant, par exemple, la montée en puissance de l'actionnariat d'autres communes et, surtout, de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (CCPSG).

## **5.4 Les éléments de prospective des différentes activités et leurs conséquences**

### **5.4.1 Les éléments de prospective**

La SEMVIE dans le cadre de son offre lors du renouvellement de la DSP du port de plaisance en 2012 a fourni des prévisionnels d'exploitation jusqu'en 2024.

De plus, elle a identifié des évènements susceptibles d'impacter son fonctionnement : l'étude de l'achat d'un nouvel élévateur de 50 tonnes ainsi qu'un élargissement de la darse actuelle de 5,40 m à 5,70 m, la réduction d'activités nautiques à Saint-Hilaire qui devrait avoir un impact positif sur ses comptes, l'éventuel transfert des activités nautiques à l'intercommunalité, actions à entreprendre pour rendre plus attractif le centre commercial du forum exploité par la SEMVIE.

Ses responsables ont, par ailleurs, étudié des pistes d'économies telles que la mise en service de la surveillance vidéo destinée à se substituer à la société de surveillance : économie en année pleine estimée à 35 k€, la prise en charge des achats de matériel d'activités nautiques par la collectivité, le non renouvellement de la DSP de Saint-Hilaire-de-Riez qui aura un impact positif sur les comptes de la SEMVIE mais qui risque d'aller à l'encontre d'une dimension intercommunale des activités de nautisme sur le territoire intercommunal.

Enfin, un nouveau port de plaisance de 1 000 places implanté à Brétignolles à 13 km de Saint-Gilles-Croix-de-Vie porté par l'intercommunalité du pays de Saint Gilles Croix de Vie est en projet.

La chambre pense qu'il conviendrait donc de s'interroger sur la pertinence d'un éventuel transfert du port de plaisance et du port de pêche de Saint Gilles à l'intercommunalité. Ces deux équipements pourraient être gérés de manière complémentaire et être la vitrine touristique et économique du pays de Saint Gilles.

A ce sujet, les responsables de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (CCPSG) font savoir que les ports existants sont très importants pour l'identité et le développement à venir du Pays et que, notamment, le projet du port de plaisance de Brétignolles est en mesure de conforter l'image maritime que le territoire veut voir prospérer. Ainsi, la CCPSG a modifié ses statuts en retenant une définition volontairement large intégrant le transfert des ports existants ou à créer, dans les conditions prévues aux articles L. 5314-4 et suivants du code des transports. A la suite de cette prise de compétence du 1<sup>er</sup> avril 2015, la CCPSG a proposé à la SEMVIE d'élargir son champ d'intervention pour prendre en charge la gestion complète du port de Saint Gilles Croix de Vie (plaisance et pêche). Les dirigeants de la SEMVIE ayant considéré que cette solution n'était pas envisageable à court terme pour des raisons internes à leur société, la CCPSG a décidé de créer une nouvelle SEM (la SEM des ports du pays de Saint Gilles Croix de Vie). Deux SEM vont donc coexister dans un premier temps (la SEMVIE pour la plaisance et la SEM nouvellement créée, candidate à la gestion des ports de pêche) avec un objectif de fusion à l'horizon de 2018. A terme, cette nouvelle SEM sera chargée de porter la politique maritime de la CCPSG. Cette nouvelle organisation permettra de coordonner les actions de promotion des ports et de mutualiser certains coûts d'exploitation comme le dragage.

De leur côté, les responsables de la SEMVIE expliquent qu'un groupe de travail est en cours de constitution pour, dans un délai de trois ans, procéder à la fusion de la SEMVIE et de la nouvelle SEM intercommunale et, ainsi, parvenir à un résultat

analogue à celui qui fut atteint avec la création du nouvel office de tourisme intercommunal.

#### 5.4.2 Les conséquences : vers la création d'une SPL intercommunale

La politique touristique est d'ores et déjà gérée à l'échelle de l'intercommunalité par l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), créé en 2009 sous forme d'EPIC, qui est lié à la communauté de communes par une convention pluriannuelle de mise en œuvre de ses missions.

Compte tenu de ces importantes perspectives, la chambre constate que la SEMVIE est « à la croisée des chemins ». Elle pourrait se transformer en SEM intercommunale et assumer la gestion des deux ports de plaisance, voire des activités nautiques, situés dans plusieurs communes de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (CCPSG).

Alors qu'actuellement, la commune de Saint Gilles est la seule collectivité locale actionnaire de la SEMVIE, à hauteur de 62 %, l'actionnariat devrait être modifié, avec prise de participation majoritaire de la CCPSG.

A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler le jugement du 11 avril 2013 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé une délibération de création d'une SPL dont les actionnaires n'avaient plus les compétences transférées à la SPL.

Les responsables de la CCPSG font savoir que leur collectivité entend prendre une part active au développement des ports et souhaite pour cela mettre en œuvre les outils juridiques et financiers les plus efficaces, à l'instar ce qui a été fait en 2010 pour le tourisme avec la création d'un office de tourisme intercommunal sous forme d'EPIC.

Ils estiment que la solution la plus évidente pour les élus de Saint Gilles Croix de Vie reste la création d'une entreprise unique chargée de la gestion de l'ensemble des ports. La mise en œuvre de cet objectif nécessite la fusion des deux SEM qui semble envisageable à l'horizon 2018. La CCPSG devra occuper une place prépondérante dans le capital social de cette société, mais la commune pourra néanmoins conserver une participation au capital, compte tenu de la variété des missions qui seront confiées à cette entreprise notamment dans le domaine du nautisme : les écoles de voile relevant toujours de la compétence des communes.

## **6 La qualité de la gestion interne**

### **6.1 Les procédures internes**

La SEMVIE n'a pas mis en place de guide de procédure particulièrement formalisée pour la comptabilité, les achats et la gestion des ressources humaines.

De même, elle n'a toujours pas mis en place une comptabilité analytique globale aboutie permettant d'affecter, à chaque activité, la totalité des charges directes et indirectes (avec clés de répartition, quotités de travail au profit d'une activité...).

Le premier livre analytique, qui n'est pas une comptabilité analytique, ne date que de 2013. Si depuis cette année, la SEMVIE a accompli des progrès dans ce domaine, elle en a reconnu la perfectibilité. Bien que la connaissance de ses activités, par la société, soit avérée, la chambre constate que cette politique atteint ses limites lorsque les différentes activités doivent être étudiées avec finesse par un observateur extérieur.

Dans l'éventualité d'un dimensionnement intercommunal de la société et de la perspective de sa candidature à la gestion du port de Brétignolles, la connaissance précise des coûts de chaque activité est indispensable.

Enfin, la SEMVIE pourrait dès à présent se doter de procédures et d'outils d'analyse plus performants. Elle ne dispose ni de tableaux de bord ni documents formalisés destinés à suivre l'évolution de la gestion de ses activités par rapport à ses objectifs.

Les responsables de la SEMVIE confirment qu'ils sont parfaitement conscients d'une nécessaire modernisation de la société pour faire face aux nouveaux défis qui l'attendent. Dès 2015, ils s'engagent à élaborer les indicateurs de suivi de la qualité des services et à mieux formaliser les procédures internes. Les efforts engagés dès 2012 sur une meilleure connaissance analytique des comptes seront accentués.

## 6.2 Les instruments de mesure des activités et les engagements de la SEMVIE

Bien que ne disposant pas de tableaux de bord ni de documents formalisés destinés à suivre l'évolution de la gestion de ses activités par rapport à ses objectifs, la SEMVIE ne s'en était pas moins engagée sur plusieurs objectifs dans son document intitulé « offre pour la délégation de service public de la gestion du port de plaisance » lorsqu'elle s'était portée candidate au renouvellement de la DSP en 2011.

### ① Les escales

Son objectif était d'augmenter le nombre d'escales de 50 % dans les 10 prochaines années, notamment par la promotion de la destination en dehors de la haute saison.

La chambre constate que la SEMVIE a mis en place des mesures pour améliorer les recettes de location des courts séjours en adhérant en 2013 au dispositif Passeport Escale qui regroupe de nombreux ports de la façade Atlantique. Ce dispositif incite les clients à naviguer et permet une meilleure gestion des places. L'activité escales a ainsi connu une augmentation de 30 % entre juillet 2013 et juillet 2014. Enfin, elle fait une analyse fine des places libérées de manière temporaire pour permettre un surbooking de l'ordre de 20 à 45 places suivant les années.

Ainsi, l'objectif d'augmenter le nombre d'escales à Port-la-Vie de 50 % par rapport à 2010 sera dépassé dès 2014, comme en témoigne le tableau suivant.

	2010	2011	2012	2013	Prév. 2014	Prév. 2015
Nombre d'escales	4 700	5 688	6 160	6 682	8 000	8 500

Source : SEMVIE



## ② Les actions commerciales programmées

*« Il faut donner envie au résident secondaire et (ou) au propriétaire de bateau de passer de plus nombreuses journées sur site. Cette fidélisation passe par une information très ciblée de type alerte sms ou message Facebook, incitant à l'achat d'impulsion ».*

La SEMVIE a indiqué qu'un travail avec l'office de tourisme intercommunal du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie avait permis une meilleure mise en valeur du nautisme et de la destination portuaire, notamment par le biais du site internet et de la page Facebook. La SEMVIE dispose d'un poste de vice-président dans cet office de tourisme. Port-la-Vie et SEMVIE Nautisme disposent de sites internet permettant d'obtenir des renseignements plus techniques (horaires, tarifs, descriptif des prestations...).

La chambre constate que si le travail avec l'office de tourisme intercommunal peut être remarqué, les moyens destinés à atteindre l'objectif initial:... *« donner envie au résident secondaire et (ou) au propriétaire de bateau de passer de plus nombreuses journées sur site par une information très ciblée de type alerte sms ou message Facebook, incitant à l'achat d'impulsion... »* ne semblent pas être, pour l'instant, très précisément définis et leurs retombées ne sont pas connues ni évaluées.

## ③ Le port, attraction touristique

*« Nos objectifs : favoriser la circulation entre les quartiers de Saint Gilles Croix de Vie durant l'été en favorisant le développement d'une activité Navibus. Définir un cheminement sur le port de plaisance permettant de rejoindre le port de pêche sans rupture ».*

La chambre constate que le Navibus et le cheminement ne sont pas mis en place. Une concertation est en cours avec la ville pour revoir le cheminement.

## ④ Indicateurs permettant d'apprécier la qualité du service

*« Il est primordial d'analyser la qualité du service fourni. La SEMVIE s'engage à apprécier la qualité de service public à partir d'indicateurs mis en place (...) de l'analyse des questionnaires de satisfaction ».*

La chambre constate que la SEMVIE n'a pas réalisé ou fait réaliser d'enquête de satisfaction auprès de sa clientèle de plaisanciers et autres utilisateurs des services portuaires. Elle déclare tenir une main courante et un « livre d'or » qui lui permettraient de se faire une idée assez juste du niveau de satisfaction, notamment de la qualité de l'accueil soulignée par les plaisanciers en escale.

Si la qualité de l'accueil à Port-la-Vie est reconnue, en l'absence d'enquête il est difficile de connaître précisément l'attente des plaisanciers et de proposer les solutions les plus adaptées pour satisfaire cette demande.

La chambre rappelle que le compte rendu financier, défini par l'article L. 1411-3 du CGCT, transmis chaque année par le délégataire, doit être accompagné, notamment, d'une analyse de la qualité du service, ce qui suppose l'existence d'indicateurs pertinents et objectifs pour apprécier le service rendu aux usagers. L'article 33 de la DSP dispose que le délégant se réserve la faculté de définir les indicateurs de suivi de la qualité du service qui devront lui être fournis. Or les dirigeants de la société ont indiqué que ni le délégant ni la société n'avaient défini de tels indicateurs.

## ⑤ Le plan de progrès

*« Cette nouvelle délégation de service nous permettra (...) de mettre en œuvre rapidement un plan de progrès. Ce plan vise à créer une dynamique de recherche d'optimisation des coûts d'exploitation, en particulier par une analyse méthodique, critique et permanente des moyens mis en œuvre, tant humains que matériels, pour atteindre les objectifs recherchés sans nuire à la qualité du service rendu aux utilisateurs et à leur satisfaction. Dans ce cadre nous travaillerons sur les points suivants :*

- *Optimisation des services aux utilisateurs,*
- *Adaptation de certains niveaux de service,*
- *Analyse de la pertinence des opérations de maintenance réalisées,*
- *Réduction du temps d'indisponibilité des équipements,*
- *Réduction des coûts de maintenance,*
- *Réduction des consommations d'énergie,*
- *Amélioration, rénovation et remise à niveau des locaux et installations (programme lancé dès 2010). »*

A ce jour, le plan de progrès n'est pas formalisé. La SEMVIE a, cependant, précisé que la remise à niveau des locaux et installations, programme lancé en 2010, s'était concrétisée par un réaménagement des locaux d'accueil de la capitainerie et la rénovation du parking du port.

## ⑥ Audit sécurité

*« La SEMVIE s'engage à élaborer avec l'aide d'une société spécialisée dans les risques sur les sites portuaires un diagnostic sécurité ».*

La chambre constate que cet audit sécurité par une société spécialisée dans les risques sur les sites portuaires n'est toujours pas réalisé.

## ⑦ La formation professionnelle

*« La SEMVIE s'engage donc à mettre en place des programmes de formation permettant aux divers opérateurs d'acquérir des compétences autres que leur métier d'origine ».*

La chambre observe qu'aucun agent n'avait bénéficié d'une formation permettant d'acquérir des compétences autres que leur métier d'origine.

Recommandation n °4 : afin d'assurer un suivi quotidien de la gestion, mettre en place des guides de procédures internes, des tableaux de bord, des indicateurs de suivi de la qualité des services, le plan de progrès, l'audit de sécurité, le plan de formation des personnels.

## 7 La gestion des ressources humaines

### 7.1 L'évolution des effectifs

Le tableau suivant retrace l'évolution des effectifs globalement et par activité des salariés de la SEMVIE, en distinguant les salariés permanents (P) et saisonniers (S) de la SEMVIE.

filière	2009		2010		2011		2012		2013	
	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S
Direction	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0
Administration	1,5	0	1,5	0	1,5	0	1,5	0	1,5	0
Port de plaisance	8	1,5	8	1,5	8	1,5	8	1,5	8	1,5
Activités nautisme	10	8	11	8,5	11	6,5	10	6,5	10	5,5
Drague	3	2	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5
<b>Total</b>	<b>23,5</b>	<b>11,5</b>	<b>24,5</b>	<b>11,5</b>	<b>24,5</b>	<b>9,5</b>	<b>23,5</b>	<b>9,5</b>	<b>23,5</b>	<b>8,5</b>

Source SEMVIE : P = permanents S = saisonniers

Les effectifs des personnels permanents sont stables sur la période. Les effectifs des personnels saisonniers sont en baisse depuis 2011. Cette réduction des effectifs saisonniers a eu lieu dans les activités nautiques afin de diminuer le déficit structurel de ces activités pour la SEMVIE. L'ensemble du personnel est affilié à la convention collective nationale des ports de plaisance. Aucun salarié n'est en position de détachement auprès d'autres structures. Aucun n'est mis à disposition par une collectivité auprès de la SEMVIE.

### 7.2 Les rémunérations

L'examen des rémunérations des principaux cadres n'appelle pas de commentaire particulier sur leur niveau ni sur leur composition. L'ensemble des salariés bénéficient d'un 13<sup>ème</sup> mois, et perçoivent une prime d'ancienneté en fonction de leur arrivée dans la société.

En vertu d'un accord d'intéressement, les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté bénéficient d'une prime annuelle égale à 5 % du résultat avant impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions.

Les salariés bénéficient, en outre, de divers avantages tels que mutuelle, tickets restaurant et chèques vacances. La mise en place de ces chèques vacances a été accordée en contrepartie d'un gel des indices pendant deux ans.

La modération de la progression des salaires ainsi que la diminution des saisonniers expliquent la hausse très modérée des dépenses salariales sur la période (inférieure à 4 %).

Les heures supplémentaires rémunérées représentent moins de 400 heures par an au total, soit moins de 1 % des heures travaillées.

## **8 Les achats**

Les SEM ne sont pas soumises aux dispositions du code des marchés publics mais à celles de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics. En tant qu'entreprise publique locale, la SEMVIE est un pouvoir adjudicateur défini à l'article 3 de cette ordonnance.

L'article 6 de cette ordonnance prévoit que les marchés et les accords-cadres soumis à la présente ordonnance doivent respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Or, pour l'exercice 2013, les responsables de la SEMVIE, ont indiqué que les achats réalisés auprès d'un certain nombre de fournisseurs (annexe 10), pour des montants compris entre 21 k€ et 381 k€, n'avaient fait l'objet d'aucune mise en concurrence préalable. A titre d'exemple, c'est la même société qui assure la surveillance nocturne du port depuis une trentaine d'années.

La chambre rappelle que, non seulement, la SEM est soumise aux articles 7, 8, 9 et 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, mais aussi que le non-respect des règles relatives à la transparence des marchés publics est susceptible d'avoir des conséquences sur le plan pénal.

Les responsables de la SEMVIE s'engagent à adapter sans délai les procédures de la société aux dispositions légales.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Résultats et autofinancement de la société

Le compte de résultat						
	2009	2010	2011	2012	2013	évolution
Vente de marchandises	297 335	344 431	328 032	310 206	326 658	9,9 %
Production vendue de services	2 578 024	2 890 768	2 740 646	2 868 777	2 848 333	10,5 %
Subventions d'exploitation	70 000	73 642	120 642	52 135	57 076	- 18,5 %
Reprises amort/prov/transfert charges	30 342	18 509	19 460	12 558	11 375	- 62,5 %
<i>dont transfert de charges</i>	30 342	16 608	17 533	10 104	11 375	- 62,5 %
Autres produits	2	- 2	- 2	- 1	- 1	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 975 703</b>	<b>3 327 348</b>	<b>3 208 778</b>	<b>3 243 675</b>	<b>3 243 441</b>	<b>9,0 %</b>
Achat de marchandises	262 240	317 619	306 029	283 115	312 092	19,0 %
Variation de stocks marchandises	16 325	- 2 774	- 7 629	6 198	- 8 950	- 154,8 %
Achat de matière première	6 337	4 801	4 698	6 467	6 083	- 4,0 %
Autres achats et charges externes	846 620	892 003	868 146	797 817	816 599	- 3,5 %
Impôts et taxes	159 504	146 684	153 712	91 711	96 865	- 39,3 %
Salaires et traitements	897 901	965 694	890 709	925 146	927 318	3,3 %
Charges sociales	424 252	449 502	470 385	463 382	440 968	3,9 %
Dotations aux amortissements	209 388	214 131	212 132	192 292	188 499	- 10,0 %
Dotations aux provisions	9 722	4 290	5 997	3 191	3 735	- 61,6 %
Autres charges	272 527	302 061	390 337	416 932	419 744	54,0 %
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 104 816</b>	<b>3 294 011</b>	<b>3 294 516</b>	<b>3 186 251</b>	<b>3 202 953</b>	<b>3,2 %</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 129 113</b>	<b>33 337</b>	<b>- 85 738</b>	<b>57 424</b>	<b>40 488</b>	<b>N.S.</b>
Produits financiers de participations	6 235	1 468	6 141	8 256	6 202	
Produits nets sur cessions VMP	4 199	1 798	1 211	1 420	362	
<b>Produits financiers</b>	<b>10 434</b>	<b>3 266</b>	<b>7 352</b>	<b>9 676</b>	<b>6 564</b>	
Dotation fi aux amort et prov						
Intérêts et charges assimilées	11 590	13 965	9 522	7 290	7 984	
perte de change						
<b>Charges financières</b>	<b>11 590</b>	<b>13 965</b>	<b>9 522</b>	<b>7 290</b>	<b>7 984</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 1 156</b>	<b>- 10 699</b>	<b>- 2 170</b>	<b>2 386</b>	<b>- 1 420</b>	<b>N.S.</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 130 269</b>	<b>22 638</b>	<b>- 87 908</b>	<b>59 810</b>	<b>39 068</b>	<b>N.S.</b>
Produits exceptionnels sur op gestion	1 327	0	15 839	0	0	
Produits exceptionnels sur op capital	2 843	0	7 404	18 081	51 095	
<i>dont quote part virée au résultat</i>						
<i>dont produit des cessions</i>	2 843	0	7 404	18 081	51 095	

Reprises sur prov et transfert charges	39 650					
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>43 820</b>	<b>0</b>	<b>23 243</b>	<b>18 081</b>	<b>51 095</b>	
Charges exception sur op gestion	650	21 936	45	4 300	3 122	
Charges exception sur op capital	2 348	0	2 751	3 242	9 362	
Dotation exception amort et prov						
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 998</b>	<b>21 936</b>	<b>2 796</b>	<b>7 542</b>	<b>12 484</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>40 822</b>	<b>-21 936</b>	<b>20 447</b>	<b>10 539</b>	<b>38 611</b>	<b>N.S.</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>- 3 564</b>	<b>- 6 544</b>	<b>- 2 296</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
participation des salariés	- 1 739	0	- 23 615	- 27 712	- 6 316	
<b>RESULTAT NET de L'EXERCICE</b>	<b>- 87 622</b>	<b>7 246</b>	<b>- 88 780</b>	<b>42 637</b>	<b>71 363</b>	<b>N.S.</b>
<b>Capacité brute d'autofinancement</b>	<b>91 343</b>	<b>223 766</b>	<b>122 769</b>	<b>220 827</b>	<b>221 864</b>	
Remboursement dette	75 264	112 100	91 575	45 126	65 682	
<b>Capacité nette d'autofinancement</b>	<b>16 079</b>	<b>111 666</b>	<b>31 194</b>	<b>175 701</b>	<b>156 182</b>	

Source : comptes annuels SEMVIE

## ANNEXE 2 : Calcul de la CAF brute

### La capacité d'autofinancement brute

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>332 180</b>	<b>535 312</b>	<b>503 270</b>	<b>657 282</b>	<b>641 092</b>
+ Transferts de charges (d'exploitation)	30 342	16 608	17 533	10 104	11 375
+ Autres produits d'exploitation	2	- 2	- 2	- 1	- 1
- Autres charges d'exploitation	272 527	302 061	390 337	416 932	419 744
+/- Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	0	0	0	0	0
+ Produits financiers (a)	10 434	3 266	7 352	9 676	6 564
- Charges financières (b)	11 590	13 965	9 522	7 290	7 984
+ Produits exceptionnels (c)	1 327	0	15 839	0	0
- Charges exceptionnelles (d)	650	21 936	45	4 300	3 122
- Participation des salariés aux résultats	1 739	0	23 615	27 712	6 316
- Impôts sur les bénéfices	- 3 564	- 6 544	- 2 296	0	0
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>91 343</b>	<b>223 766</b>	<b>122 769</b>	<b>220 827</b>	<b>221 864</b>

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>- 87 622</b>	<b>7 246</b>	<b>- 88 780</b>	<b>42 637</b>	<b>71 363</b>
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :					
d'exploitation	219 110	218 421	218 129	195 483	192 234
financières	0	0	0	0	0
exceptionnelles	0	0	0	0	0
- Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements					
d'exploitation	0	1 901	1 927	2 454	0
financières	0	0	0	0	0
exceptionnelles	39 650	0	0	0	0
- Subventions d'investissement virées au résultat	0	0	0	0	0
- Produits des cessions d'éléments d'actif	2 843	0	7 404	18 081	51 095
+ Valeur comptable des éléments immobilisés et financiers cédés	2 348	0	2 751	3 242	9 362
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>91 343</b>	<b>223 766</b>	<b>122 769</b>	<b>220 827</b>	<b>221 864</b>
<b>CAF brute selon Etats financiers de la SEM VIE</b>	<b>122 179</b>	<b>207 157</b>	<b>127 419</b>	<b>235 665</b>	<b>263 599</b>
<b>Différence</b>	<b>- 30 836</b>	<b>16 609</b>	<b>- 4 650</b>	<b>- 14 838</b>	<b>- 41 735</b>

(a) Sauf reprises sur dépréciations et provisions de nature financière

(b) Sauf dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financiers

(c) Sauf :

- produits des cessions d'immobilisations
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice
- reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles

(d) Sauf :

- valeur comptable des immobilisations cédées
- dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles

### ANNEXE 3 : Les estimations des résultats 2014

SENVIE Estimation Résultat 2014 au 28/02/2015	AG 2014 CRC 28/02/2015				
	SENVIE	SENVIE	SENVIE	SENVIE	SENVIE
	2011	2012	2013	2014	2014
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisions	Prévisions
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Carburant	327 701	309 827	326 430	349 600	331 400
Autres marchandises (glace, cartes télécom.)	331	379	228	400	87
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>328 032</b>	<b>310 206</b>	<b>326 658</b>	<b>350 000</b>	<b>331 487</b>
Port : Redevances Amodiatoires (taxes d'usage)	12 346	14 739	12 298	13 000	10 701
Port : Locations annuelles	1 643 803	1 686 973	1 689 437	1 710 000	1 711 451
Port : Inscriptions liste d'attente		5 180	4 477	4 000	3 637
Port : Locations mensuelles	42 381	36 980	41 227	42 000	43 866
Port : Locations journalières (passagers)	77 823	82 150	85 632	87 000	93 639
Port : Manutentions élévateur	168 980	165 073	164 079	166 000	165 392
Port : Locations de bers	25 832	20 516	18 270	13 500	15 344
Forum : Locations	101 545	104 030	108 585	110 000	109 765
Drague : Chantiers extérieurs	103 490	211 063	244 284	110 000	104 450
Ecoles de Voile : Cours et stages	439 893	423 138	387 562	390 000	397 278
Ecoles de Voile : Hébergement	111 204	107 693	73 835	75 000	81 734
Ecoles de Voile : Locations de matériel	10 536	7 896	16 964	18 000	16 289
Autres prod. act. annexes	2 813	3 357	1 681	3 400	4 369
<b>VENTES DE SERVICES</b>	<b>2 740 646</b>	<b>2 868 777</b>	<b>2 848 333</b>	<b>2 741 900</b>	<b>2 757 915</b>
Production immobilisée	0	0	0	0	0
<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions d'exploitation	120 642	52 135	57 076	55 000	56 895
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>120 642</b>	<b>52 135</b>	<b>57 076</b>	<b>55 000</b>	<b>56 895</b>
Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Reprises sur prov. pour dépréc. immobilisations	0	0	0	0	0
Reprises prov. Clients douteux	1 927	2 455	0	0	0
Transfert de charges d'exploitation	16 436	7 680	10 190	8 000	10 000
<b>REPRISES AMORT. &amp; PROV.</b>	<b>18 363</b>	<b>10 135</b>	<b>10 190</b>	<b>8 000</b>	<b>10 000</b>



Produits divers de gestion	-2	-1	-1	0	398
Indemnités journalières	1 097	2 423	1 185	2 000	3 500
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>1 095</b>	<b>2 422</b>	<b>1 184</b>	<b>2 000</b>	<b>3 898</b>
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 208 778</b>	<b>3 243 675</b>	<b>3 243 440</b>	<b>3 156 900</b>	<b>3 160 195</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Achat de carburant	306 029	283 115	312 092	323 000	308 000
Achats divers (flamms)	0	0	0	0	0
Achats divers (glace, cartes télécom.)	0	0	0	0	15
<b>ACHATS DE MARCHANDISES</b>	<b>306 029</b>	<b>283 115</b>	<b>312 092</b>	<b>323 000</b>	<b>308 015</b>
Variation des stocks de marchandises	-7 629	6 198	-8 950	0	-3 000
<b>VARIATION DES STOCKS</b>	<b>-7 629</b>	<b>6 198</b>	<b>-8 950</b>	<b>0</b>	<b>-3 000</b>
Produits d'entretien	5 680	6 865	6 897	6 500	7 030
Rabais, Remises, Ristournes sur achats	-983	-397	-614	-800	-600
<b>ACHATS STOCKES</b>	<b>4 698</b>	<b>6 467</b>	<b>6 283</b>	<b>5 700</b>	<b>6 430</b>
EDF GDF	42 012	48 969	58 781	60 000	59 000
Eau	12 653	15 181	13 870	14 000	14 000
Carburant	44 111	58 837	62 370	70 000	59 500
Petit matériel et outillage	16 783	18 170	20 953	20 000	18 146
Fournitures de bureau	3 892	4 173	4 724	4 000	5 809
Autres fournitures	2 027	8 195	8 062	5 000	5 211
Fournitures stages et croisières	69 107	65 768	40 634	35 000	25 189
Crédit-bail mobilier	2 528	2 528	211	0	0
Locations immobilières	47 214	44 837	13 085	12 000	13 509
Locations mobilières	51 160	35 548	30 717	32 000	54 464
Location entretien vêtements de travail	2 688	2 571	2 936	3 000	3 308
Entretien du matériel de transport	11 134	18 915	10 773	10 000	12 564
Entretien des locaux et pontons	55 873	48 882	43 967	44 000	48 456
Entretien du matériel et outillage	111 146	67 293	125 879	80 000	72 872

	SEMIVIE	SEMIVIE	SEMIVIE	SEMIVIE	SEMIVIE
	2011	2012	2013	2014	2014
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	AG 2014	CRC 28/02/2015
Primes d'assurances	75 290	74 570	73 775	75 000	80 000
Etudes et recherches	665	1 222	849	1 000	2 302
Documentation générale	286	303	291	500	307
Documentation technique	920	700	740	1 000	534
Frais de colloques, formation	180	1 843	4 405	3 000	3 545
Personnel extérieur	5 754	8 580	4 820	5 000	8 050
Personnel de surveillance	43 549	44 233	50 252	50 000	53 836
Intermédiaires et honoraires	18 070	17 493	25 188	26 450	20 000
Intermédiaires divers	0	0	0	0	0
Publicité, relations publiques	23 456	13 964	13 066	12 000	12 085
Frais de salon, expo	0	0	0	0	0
Animations, promotion	70 405	2 000	2 300	3 000	2 000
Transport de biens et personnel	32 514	43 031	46 112	30 000	34 779
Port sur achats	515	481	911	800	745
Missions et réceptions	20 020	27 066	38 157	25 000	13 995
Frais de déplacement	60 115	73 993	80 808	50 000	68 600
Frais postaux et télécom.	26 548	28 799	25 498	27 000	27 562
Services bancaires et assimilés	4 568	4 619	3 445	3 600	3 152
Divers (coisations, ...)	12 983	15 650	9 022	10 000	14 046
<b>AUTRES ACHATS &amp; CHARGES EXTERNES</b>	<b>868 146</b>	<b>797 817</b>	<b>816 599</b>	<b>712 350</b>	<b>737 566</b>
Impôts et taxes / rémunérations (autres org. )	26 555	22 370	26 630	27 000	27 115
CVAE	49 569	51 553	52 388	53 000	52 240
Taxes foncières	71 046	11 713	12 103	12 200	12 273
Taxe équip. Esp. Verts	0	0	0	0	0
Droits d'enregistrement et de timbres	693	266	54	400	49
Taxes diverses	740	637	639	850	247
IFA	0	0	0	0	0
Autres impôts et taxes	5 110	5 151	5 051	5 000	5 000
<b>IMPOTS &amp; TAXES</b>	<b>153 712</b>	<b>91 710</b>	<b>96 865</b>	<b>98 450</b>	<b>96 924</b>
Rémunération du personnel	918 553	919 115	925 682	948 000	944 097

Congés payés	3 480	-1 053	1 636	2 000	-348
Indemnités de panier	176	0	0	0	0
Indemnités de stage	0	2 668	0	0	0
Primes convention collective	0	4 418	0	2 000	0
Primes	-13 000	0	0	0	0
<b>SALAIRES &amp; TRAITEMENTS</b>	<b>909 209</b>	<b>925 147</b>	<b>927 318</b>	<b>952 000</b>	<b>943 749</b>
URSSAF	293 922	292 134	297 279	305 000	294 894
ASSEDIC	0	0	0	0	0
Retraite + Complémentaire MEDERIC	116 214	117 436	109 441	112 000	115 936
Charges sociales / congés payés	3 139	-469	820	1 000	0
Autres charges sociales	36 372	52 099	57 080	58 000	67 051
Médecine du travail, pharmacie	2 238	2 182	2 114	2 400	4 417
CICE			-25 767	-35 000	-35 000
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>451 835</b>	<b>463 382</b>	<b>440 968</b>	<b>443 400</b>	<b>447 288</b>
Dotations aux amortissements	212 132	192 292	188 499	190 000	195 000
Dotations aux charges d'exploitation à répartir	0	0	0	0	0
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>212 132</b>	<b>192 292</b>	<b>188 499</b>	<b>190 000</b>	<b>195 000</b>
Dotations provisions immobilisations	0	0	0	0	0
<b>DOTATIONS PROVISIONS IMMOBILISATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour actif circulant	5 997	3 191	3 735	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>5 997</b>	<b>3 191</b>	<b>3 735</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Redevances C., B., L., droits et valeurs similaires	390 337	416 932	419 744	420 000	417 377
Droit d'auteur et de reproduction	0	0	0	0	0
Charges diverses de gestion	0	0	0	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0	0	0
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>390 337</b>	<b>416 932</b>	<b>419 744</b>	<b>420 000</b>	<b>417 377</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 294 517</b>	<b>3 186 251</b>	<b>3 202 951</b>	<b>3 144 900</b>	<b>3 149 359</b>

	SEMVIÉ	SEMVIÉ	SEMVIÉ	SEMVIÉ	SEMVIÉ
	2011	2012	2013	2014	2014
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	AG 2014	CRC 28/02/2015
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-85 739</b>	<b>57 424</b>	<b>40 489</b>	<b>12 000</b>	<b>10 836</b>
Produits financiers	6 141	8 256	6 202	5 000	5 203
Revenus des autres créances	0	0	0	0	0
Produits nets / cessions valeurs mobilières	1 211	1 420	362	500	385
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>7 351</b>	<b>9 675</b>	<b>6 564</b>	<b>5 500</b>	<b>5 588</b>
Charges d'intérêts	9 522	7 290	7 984	8 500	6 145
Frais bancaires	0	0	0	0	0
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>9 522</b>	<b>7 290</b>	<b>7 984</b>	<b>8 500</b>	<b>6 145</b>
	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 171</b>	<b>2 386</b>	<b>-1 419</b>	<b>-3 000</b>	<b>-557</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-87 910</b>	<b>59 810</b>	<b>39 070</b>	<b>9 000</b>	<b>10 279</b>
Produits exceptionnels / opérations de gestion	15 839	0	0	0	0
Autres produits exceptionnels/opé. Gestion	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0	0	0	0	0
Produits des cessions d'actif	7 404	18 081	51 095	0	0
Quote-part subventions d'investissement	0	0	0	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>23 243</b>	<b>18 081</b>	<b>51 095</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Amendes et pénalités	45	0	222	0	0
Dons et libéralités			1 500		
Subventions accordées			1 400		
Autres charges except. op. gestion	0	0	0	0	0
Autres charges except. op. capital	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles / exercices antérieurs	0	4 300	0	0	0
Valeur comptable des actifs cédés	2 751	3 242	9 362	0	0

Dotations aux amort. ou prov. exceptionnelles	0	0	0	0	0
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 796</b>	<b>7 542</b>	<b>12 484</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>20 446</b>	<b>10 539</b>	<b>38 611</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt sur les bénéfices	-2 296	0	0	0	0
Impôt forfaitaire annuel	0	0	0	0	0
Reprise provision pour impôts	0	0	0	0	0
Contribution supplémentaire 10 % IS	0	0	0	0	0
<b>IMPOT SOCIETE</b>	<b>-2 296</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés	23 615	27 712	6 316	9 000	8 000
<b>RESULTAT</b>	<b>-88 783</b>	<b>42 637</b>	<b>71 365</b>	<b>0</b>	<b>2 279</b>



## ANNEXE 4 : L'évolution des différentes composantes du chiffre d'affaires

<i>En €</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2009-2013
ventes carburant	297 059	344 319	327 701	309 827	326 430	9,9 %
glaces, cartes telecom	276	112	331	379	228	- 17,4 %
taxe d'usage (port redevances amodiataires)	11 672	12 022	12 346	14 739	12 298	5,4 %
Port location année	1 483 343	1 571 316	1 643 803	1 686 973	1 689 437	13,9 %
liste d'attente	0	0	0	5 180	4 477	N.S.
Port location mois	40 697	35 491	42 381	36 980	41 227	1,3 %
location passagers	76 558	102 442	77 823	82 150	85 632	11,9 %
Elévateur	152 155	161 801	168 980	165 073	164 079	7,8 %
location de bers	8 298	7 971	25 832	20 516	18 271	120,2 %
location forum	99 501	100 412	101 545	104 030	108 585	9,1 %
location drague (chantiers extérieurs)	130 907	298 240	103 490	211 063	244 285	86,6 %
Ecole de voile cours et stages	483 781	479 385	439 893	423 138	387 562	- 19,9 %
Ecole de voile hébergement	77 705	97 427	111 204	107 693	73 835	- 5,0 %
Ecole de voile location de matériel	12 326	9 349	10 536	7 886	16 964	37,6 %
activités annexes	0	13 720	2 813	3 357	587	N.S.
Autres	1 080	1 192	0	0	1 094	1,3 %
<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>2 875 358</b>	<b>3 235 199</b>	<b>3 068 678</b>	<b>3 178 984</b>	<b>3 174 991</b>	<b>10,4 %</b>

Source : comptes annuels

## ANNEXE 5 : Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion						
	2009	2010	2011	2012	2013	évolution
Vente de marchandises	297 335	344 431	328 032	310 206	326 658	10 %
Coût d'achat des marchandises vendues	262 240	317 619	306 029	283 115	312 092	19 %
<b>Marge commerciale</b>	<b>35 095</b>	<b>26 812</b>	<b>22 003</b>	<b>27 091</b>	<b>14 566</b>	<b>- 58 %</b>
Production vendue	2 578 024	2 890 768	2 740 646	2 868 777	2 848 333	10 %
Production stockée (SF-SI)*	0	0	0	0	0	
Production immobilisée	0	0	0	0	0	
<b>Production de l'exercice</b>	<b>2 578 024</b>	<b>2 890 768</b>	<b>2 740 646</b>	<b>2 868 777</b>	<b>2 848 333</b>	<b>10 %</b>
<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>2 875 359</b>	<b>3 235 199</b>	<b>3 068 678</b>	<b>3 178 983</b>	<b>3 174 991</b>	<b>10 %</b>
Achats d'approvisionnements	6 337	4 801	4 698	6 467	6 083	- 4 %
Variation des stocks (SF-SI)*	16 325	- 2 774	- 7 629	6 198	- 8 950	- 155 %
Autres achats et charges externes	846 620	892 003	868 146	797 817	816 599	- 4 %
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>1 743 837</b>	<b>2 023 550</b>	<b>1 897 434</b>	<b>2 085 386</b>	<b>2 049 167</b>	<b>18 %</b>
Subvention d'exploitation	70 000	73 642	120 642	52 135	57 076	- 18 %
Impôts et taxes	159 504	146 684	153 712	91 711	96 865	- 39 %
Charges de personnel	1 322 153	1 415 196	1 361 094	1 388 528	1 368 286	3 %
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>332 180</b>	<b>535 312</b>	<b>503 270</b>	<b>657 282</b>	<b>641 092</b>	<b>93 %</b>
Reprises / transferts	30 342	18 509	19 460	12 558	11 375	- 63 %
Autres produits	2	- 2	- 2	- 1	- 1	- 150 %
Dotations aux amortissement et prov	219 110	218 421	218 129	195 483	192 234	- 12 %
Autres charges	272 527	302 061	390 337	416 932	419 744	54 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 129 113</b>	<b>33 337</b>	<b>- 85 738</b>	<b>57 424</b>	<b>40 488</b>	<b>N.S.</b>
Produits financiers	10 434	3 266	7 352	9 676	6 564	- 37 %
Charges financières	11 590	13 965	9 522	7 290	7 984	- 31 %
<b>Résultat courant</b>	<b>- 130 269</b>	<b>22 638</b>	<b>-87 908</b>	<b>59 810</b>	<b>39 068</b>	<b>N.S.</b>
Produits exceptionnels	43 820	0	23 243	18 081	51 095	17 %
Charges exceptionnelles	2 998	21 936	2 796	7 542	12 484	316 %
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>40 822</b>	<b>-21 936</b>	<b>20 447</b>	<b>10 539</b>	<b>38 611</b>	<b>- 5 %</b>
participation des salariés	1 739	0	23 615	27 712	6 316	N.S.
Impôts sur les bénéfices	- 3 564	- 6 544	- 2 296	0	0	N.S.
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 87 622</b>	<b>7 246</b>	<b>- 88 780</b>	<b>42 637</b>	<b>71 363</b>	<b>N.S.</b>

Source : comptes annuels SEMVIE

## ANNEXE 6 : Le fonds de roulement au 31 décembre

Fonds de roulement	2009	2010	2011	2012	2013
Capitaux propres	261 599	268 843	180 061	222 698	294 063
Provisions pour risques et charges	17 900	17 900	17 900	17 900	17 900
Dettes financières (hors CBC)	304 756	213 130	168 316	202 646	134 420
Amortissement immo	1 831 630	1 973 743	2 095 017	2 125 860	2 168 386
<b>Ressources stables</b>	<b>2 415 885</b>	<b>2 473 616</b>	<b>2 461 294</b>	<b>2 569 104</b>	<b>2 614 769</b>
Immobilisations brutes	2 913 640	3 035 743	3 071 329	3 073 436	3 004 665
Charges à répartir	0	0	0	0	0
<b>Emplois stables</b>	<b>2 913 640</b>	<b>3 035 743</b>	<b>3 071 329</b>	<b>3 073 436</b>	<b>3 004 665</b>
<b>Fonds de roulement au 31 décembre</b>	<b>- 497 755</b>	<b>- 562 127</b>	<b>- 610 035</b>	<b>- 504 332</b>	<b>- 389 896</b>

Source : compte annuels SEM VIE – retraitement CRC

## ANNEXE 7 : Le besoin en fonds de roulement au 31 décembre

Besoin en fonds de roulement	2009	2010	2011	2012	2013
Stocks et en cours	29 686	32 460	29 945	23 748	32 698
Avances et acomptes versés	0	0	0	0	0
Créances clients et cptes rattachés (net)	202 745	75 791	55 497	262 806	148 383
Autres créances	204 558	134 864	110 327	97 490	213 605
Charges constatées d'avance	13 053	11 967	10 096	8 477	14 906
<b>Stocks et créances</b>	<b>450 042</b>	<b>255 082</b>	<b>205 865</b>	<b>392 521</b>	<b>409 592</b>
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	570 638	512 232	497 959	491 944	564 747
Dettes fiscales et sociales	307 990	318 360	305 826	349 834	323 738
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0	0
Autres dettes	14 749	18 091	16 890	17 108	13 200
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0
<b>Total dettes passif exigible</b>	<b>893 377</b>	<b>848 683</b>	<b>820 675</b>	<b>858 886</b>	<b>901 685</b>
<b>BFR au 31 décembre</b>	<b>- 443 335</b>	<b>- 593 601</b>	<b>- 614 810</b>	<b>- 466 365</b>	<b>- 492 093</b>

Source : compte annuels SEMVIE – retraitement CRC

## ANNEXE 8 : La trésorerie au 31 décembre

Trésorerie au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
Disponibilités	57 680	123 049	49 901	27 717	170 187
Concours bancaires à court terme	112 100	91 575	45 126	65 682	67 992
<b>Trésorerie (disponibilités – dette court terme)</b>	<b>- 54 420</b>	<b>31 474</b>	<b>4 775</b>	<b>- 37 965</b>	<b>102 195</b>

Source : compte annuels SEMVIE – retraitement CRC



## ANNEXE 9 : L'évolution de plusieurs tarifs d'emplacements du port de plaisance sur la période 2009 – 2014

Port-la-Vie - Tarifs 2009 à 2014								
longueur	période	2009	2010	2011	2012	2013	2014	évolution
<b>&lt; 5 m</b>	jour hiver	6,20	6,40	6,60	6,75	6,90	7,00	12,9 %
	jour été	15,00	15,50	15,90	16,30	16,60	16,90	12,7 %
	mois hiver	103,00	106,00	108,50	111,00	113,00	115,00	11,7 %
	mois mi-saison	211,00	216,50	222,00	227,50	232,00	236,50	12,1 %
	Année	1 128,00	1 156,00	1 185,00	1 215,00	1 238,00	1 261,00	11,8 %
	taxe usage amodiatraire	354,00	363,00	372,00	381,00	388,00	395,00	11,6 %
<b>5 m</b>	jour hiver	7,20	7,40	7,60	7,80	7,95	8,10	12,5 %
	jour été	15,00	15,50	15,90	16,30	16,60	16,90	12,7 %
	mois hiver	113,00	116,00	119,00	122,00	124,50	127,00	12,4 %
	mois mi-saison	258,00	264,50	271,00	278,00	283,50	288,50	11,8 %
	année	1 216,00	1 246,00	1 277,00	1 309,00	1 334,00	1 359,00	11,8 %
	taxe usage	384,00	394,00	404,00	414,00	422,00	430,00	12,0 %
<b>6 m</b>	jour hiver	8,00	8,20	8,40	8,60	8,75	8,90	11,3 %
	jour été	17,00	17,50	17,90	18,40	18,75	19,10	12,4 %
	mois hiver	134,00	137,50	141,00	144,50	147,50	150,00	11,9 %
	mois mi-saison	304,00	312,00	320,00	328,00	334,00	340,00	11,8 %
	année	1 514,00	1 552,00	1 591,00	1 631,00	1 662,00	1 693,00	11,8 %
	taxe usage	465,00	477,00	489,00	501,00	511,00	520,00	11,8 %
<b>8 m</b>	jour hiver	12,00	12,30	12,60	12,90	13,15	13,40	11,7 %
	jour été	21,50	22,00	22,50	23,00	23,45	23,90	11,2 %
	mois hiver	196,00	201,00	206,00	211,00	215,00	219,00	11,7 %
	mois mi-saison	407,00	417,00	427,50	438,00	446,50	454,50	11,7 %
	année	2 055,00	2 106,00	2 159,00	2 213,00	2 255,00	2 296,00	11,7 %
	taxe usage	650,00	666,00	683,00	700,00	713,00	726,00	11,7 %
<b>10 m</b>	jour hiver	15,50	15,90	16,30	16,70	17,00	17,30	11,6 %
	jour été	27,30	28,00	28,70	29,40	29,95	30,50	11,7 %
	mois hiver	258,00	264,50	271,00	278,00	283,50	288,50	11,8 %
	mois mi-saison	525,00	538,00	551,50	565,50	576,00	586,50	11,7 %
	année	2 828,00	2 899,00	2 971,00	3 045,00	3 103,00	3 160,00	11,7 %
	taxe usage	888,00	910,00	933,00	956,00	974,00	992,00	11,7 %
<b>20 m</b>	jour hiver	34,00	34,90	35,80	36,70	37,40	38,10	12,1 %
	jour été	68,00	69,70	71,50	73,30	74,70	76,05	11,8 %
	mois hiver	675,00	692,00	709,00	727,00	741,00	754,50	11,8 %
	mois mi-saison	1 339,00	1 372,50	1 407,00	1 442,00	1 469,50	1 496,50	11,8 %
	année	7 056,00	7 232,00	7 413,00	7 598,00	7 742,00	7 884,00	11,7 %

Source : barème des taxes d'usage synthétisé CRC

## ANNEXE 10 : La comparaison des 2014 des tarifs d'emplacements

Tarifs 2014								
longueur	Période	Le Crouesty (1432)	La Baule (850)	Pornic (847)	Sables d'Olonne (1400)	St Gilles (1050)	Moyenne	Ecart St-Gilles /moyenne
<b>&lt; 5 m</b>	jour hiver	7,00	7,00	9,00	5,50	7,00	7,10	- 1,4 %
	jour été	17,00	16,00	18,00	12,30	16,90	16,04	5,1 %
	mois hiver	106,00	101,00	158,00	103,40	115,00	116,68	- 1,5 %
	mois mi-saison	171,00	415,00	263,00	213,80	236,50	259,86	- 9,9 %
	année	1 403,00	1 027,00	1 737,00	1 204,00	1 261,00	1 326,40	- 5,2 %
<b>5 m</b>	jour hiver	7,00	10,00	9,00	6,20	8,10	8,06	0,5 %
	jour été	17,00	17,00	18,00	14,50	16,90	16,68	1,3 %
	mois hiver	106,00	108,00	158,00	116,60	127,00	123,12	3,1 %
	mois mi-saison	171,00	434,00	263,00	255,40	288,50	282,38	2,1 %
	année	1 403,00	1 247,00	1 737,00	1 430,00	1 359,00	1 435,20	- 5,6 %
<b>6 m</b>	jour hiver	7,00	10,00	9,00	8,00	8,90	8,58	3,6 %
	jour été	17,00	20,00	18,00	17,20	19,10	18,26	4,4 %
	mois hiver	117,00	124,00	158,00	140,90	150,00	137,98	8,0 %
	mois mi-saison	190,00	461,00	263,00	310,00	340,00	312,80	8,0 %
	année	1 560,00	1 504,00	1 737,00	1 725,00	1 693,00	1 643,80	2,9 %
<b>8 m</b>	jour hiver	9,00	12,00	12,00	10,70	13,40	11,42	14,8 %
	jour été	23,00	24,00	23,00	23,50	23,90	23,48	1,8 %
	mois hiver	169,00	150,00	201,00	190,80	219,00	185,96	15,1 %
	mois mi-saison	274,00	548,00	568,00	425,60	454,50	454,02	0,1 %
	année	2 246,00	2 159,00	2 406,00	2 375,00	2 296,00	2 296,40	0,0 %
<b>10 m</b>	jour hiver	14,00	14,00	16,00	14,20	17,30	15,10	12,7 %
	jour été	36,00	31,00	31,00	30,30	30,50	31,76	- 4,1 %
	mois hiver	227,00	181,00	271,00	257,70	288,50	245,04	15,1 %
	mois mi-saison	367,00	645,00	452,00	561,70	586,50	522,44	10,9 %
	année	3 010,00	3 154,00	3 253,00	3 117,00	3 160,00	3 138,80	0,7 %
<b>20 m</b>	jour hiver	44,00	37,00	45,00	36,30	38,10	40,08	- 5,2 %
	jour été	115,00	78,00	89,00	80,50	76,05	87,71	- 15,3 %
	mois hiver	516,00	340,00	793,00	689,10	754,50	618,52	18,0 %
	mois mi-saison	835,00	1 800,00	1 322,00	1 503,20	1 496,50	1 391,34	7,0 %
	année	6 849,00	8 200,00	9 521,00	8 303,00	7 884,00	8 151,40	- 3,4 %

Source : sites web des ports concernés

## ANNEXE 11 : Achats réalisés auprès de fournisseurs sans mise en concurrence préalable

Fournisseur	Montant TTC 2013	Prestation
	31 086,77 €	Réparations portuaires
	381 320,08 €	Fourniture de carburant
	21 074,62 €	Entretien et vente de moteurs
	48 648,22 €	Entretien drague et élévateur
	68 769,65 €	Surveillance, gardiennage du port
	32 666,45 €	Carburant drague à Granville
	21 820,66 €	Télécom fixe, mobile et internet
	23 649,76 €	Entretien drague
	21 325,92 €	Location de containers

Source : grand livre fournisseurs 2013